

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DES AMENAGEMENTS
HYDRO-AGRIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES
AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES
ET DU DEVELOPPEMENT
DE L'IRRIGATION**



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**PLAN D'ACTIENS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RESTAURATION,
CONSERVATION ET RECUPERATION DES SOLS
AU BURKINA FASO
2020 – 2022**

Version finale



Septembre 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE.....	3
II. ELEMENTS DU PLAN D' ACTIONS	8
III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION	30
IV. MECANISME DE FINANCEMENT	35
V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	38
ANNEXE	I
TABLE DES MATIERES	65

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, de par sa situation géographique au cœur du Sahel, présente un profil écologique fragile marqué par une forte variabilité de la pluviométrie particulièrement prononcée ces dernières décennies. Ces perturbations climatiques, associées à des pratiques culturelles inappropriées, sont à l'origine de la forte dégradation des ressources naturelles principalement la ressource terre, facteur déterminant pour la production agricole. Ce phénomène de dégradation de la ressource productive entraîne une baisse de la productivité végétale, la disparition de certaines espèces végétales et animales, la rareté en bonnes terres cultivables, la perte de la biodiversité, l'exode rural et l'abandon des activités agricoles au profit d'autres secteurs.

Pour pallier aux effets de ces perturbations, des efforts sont consentis dans la restauration, conservation et récupération des sols dégradés. Cependant, l'ampleur du problème ne faiblit pas à cause de (i) la faiblesse générale des financements dans le domaine, (ii) l'insuffisance de synergies dans les actions due à la faiblesse de concertation entre les acteurs, (iii) l'absence d'orientation et de coordination des actions du domaine de la part de l'Etat, (iv) l'inadéquation de certaines approches, (v) la faible maîtrise des techniques et technologies utilisées, etc. C'est à ce titre que le Ministère en charge de l'agriculture avec l'appui des partenaires au développement, principalement la coopération allemande a élaboré la Stratégie Nationale de Restauration, Conservation et Récupération des Sols (SNRCRS).

Le présent plan d'actions qui opérationnalise cette stratégie, a suivi une démarche méthodologique ponctuée d'entretiens et d'exploitation documentaire pour son élaboration. Il se fonde sur le rapport diagnostic de la stratégie, l'étude sur les cibles de Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) ainsi que sur les données de l'étude de la situation de référence des terres dégradées et des acteurs de la CES au Burkina Faso de 2018. De cette dernière étude, environ 18 835 771 ha de terres doivent faire l'objet de récupération, soit environ 941 789 ha à récupérer annuellement sur une durée de 20 ans. Cependant, compte tenu des difficiles conditions pour atteindre une telle cible, l'accent est mis sur l'urgence, c'est-à-dire la récupération des terres réputées dégradées et dénudées, dont la superficie totale est estimée à 5 922 078 ha. La projection quinquennale donne une superficie

annuelle de 296 104 ha à récupérer. Le plan d'actions triennal glissant (2020-2022) permettra à terme d'atteindre cette cible.

Le document de plan d'actions s'articule autour des points suivants :

- rappel des éléments de la stratégie ;
- éléments du plan d'actions ;
- dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation ;
- mécanisme de financement ;
- analyse et gestion des risques.

I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE

1.1. Fondements

La SNRCRS se fonde aussi bien sur les engagements du Burkina Faso au niveau régional, international ainsi que sur les documents de référence au niveau national.

1.1.1. Au niveau régional et international

Le Burkina Faso s'est engagé depuis de longues dates dans la lutte contre la désertification. Sur la scène internationale, le Burkina Faso a signé la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dès 1994. Le pays est aussi partie prenante des deux (02) autres conventions de Rio sur le Changement Climatique et sur la Biodiversité.

Par ailleurs, le pays fait partie de plusieurs initiatives régionales qui ont pour objectif de lutter contre la désertification et de promouvoir la gestion durable des terres (GDT) notamment les initiatives TerrAfrica et Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS). Il est également membre-fondateur du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et membre de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).

De façon singulière la stratégie se fonde sur :

1.1.1.1. Objectifs de développement durable

Adoptés le 25 septembre 2015, les Objectifs de développement durable (ODD) constituent un ensemble d'objectifs mondiaux pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. La stratégie contribue à l'atteinte des ODD suivants :

- ODD 2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- ODD 12 : établir des modes de consommation et de production durables ;
- ODD 15 : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

1.1.1.2. Objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres

Le 15 juin 2017, le Burkina Faso s'est engagé résolument dans la mise en œuvre d'activités concourant à l'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) d'ici à 2030.

1.1.1.3. Agenda 2063 de l'Union Africaine

La SNRCRS s'appuie sur l'agenda 2063 de l'Union Africaine particulièrement à son aspiration 1 formulée comme suit : « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable ».

1.1.1.4. Déclaration de Malabo

La SNRCRS s'inspire de la déclaration de Malabo adoptée en 2014 et traduite par le nouveau cycle du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA+10). Les engagements pris sont entre autres : (i) éliminer la faim d'ici à 2025, (ii) réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2025 grâce à une croissance et à une transformation inclusive de l'agriculture et (iii) renforcer le financement des investissements dans l'agriculture.

1.1.1.5. Alliance mondiale des terres arides

L'Alliance mondiale des terres arides ou Global Dry Land Alliance (GDA) est une plateforme créée à Doha au Qatar en 2015 pour permettre aux Etats membres de mettre en commun leurs efforts de recherches et d'innovations technologiques, en vue de renforcer la sécurité alimentaire dans les pays arides. Cette plateforme permettra à notre pays de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de faire face aux effets des changements climatiques ; ce qui cadre avec les objectifs de la SNRCRS.

1.1.2. Au niveau national

1.1.2.1. Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire

Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) adopté le 05 janvier 2017, constitue un projet national bâti sur une volonté politique axée sur le développement territorial. Ses orientations

constituent désormais pour tous les acteurs de développement, une boussole pour toute action d'investissement.

A cet effet, la SNRCRS s'inspire du SNADDT qui constitue l'instrument de planification spatiale opérationnel de l'engagement politique en matière d'aménagement et de développement durable du territoire du Burkina Faso.

1.1.2.2. Plan National de Développement Economique et Social

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) constitue le référentiel national qui oriente le développement économique et social au Burkina Faso. La SNRCRS contribue à sa mise en œuvre à travers les objectifs stratégiques 1 et 5 de l'axe 3 formulés respectivement comme suit : « développer un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché » et « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales ».

1.1.2.3. Priorités résilience pays

Dans le cadre des priorités résilience pays définies en 2015 par l'Alliance globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso s'est fixé comme vision : « A l'horizon 2035, la pauvreté des populations burkinabè et la vulnérabilité de leurs moyens de subsistance sont réduites de moitié, et elles jouissent d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable ». La SNRCRS contribue à l'atteinte de cette vision à travers des actions de restauration, conservation et récupération des sols.

1.1.2.4. Cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres

La SNRCRS s'intègre dans l'objectif stratégique de ce cadre d'investissement élaboré en 2014 et qui se fixe pour objectif de « mobiliser et accroître l'efficacité des ressources financières, technologiques et des connaissances qui sont nécessaires pour inverser durablement les tendances à la dégradation des terres rurales au Burkina Faso ».

1.1.2.5. Politique Nationale de Développement Durable

La SNRCRS est en étroite cohérence avec la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) car elle contribue à créer les conditions pour une véritable durabilité dans les différents secteurs de l'économie et dans les politiques et stratégies.

1.1.2.6. Politique Sectorielle de Production Agro-Sylvo-Pastorales

La SNRCRS contribue à la mise en œuvre de l'objectif 1 de l'axe 3 de la Politique Sectorielle de Production Agro-Sylvo-Pastorales (PS-PASP) visant à préserver et protéger durablement les ressources forestières et fauniques.

1.1.2.7. Deuxième Programme National du Secteur Rural

L'axe 1 de ce programme portant « sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables » fait mention de la problématique de la gestion des terres en son action 6 intitulée « Restauration, conservation et récupération des terres agricoles ».

1.1.2.8. Stratégie de Développement Rural

Une des principales actions en matière de production végétale relevée dans la Stratégie de Développement Rural (SDR), à l'horizon 2025, est la gestion durable de la fertilité des sols. Cette action s'inscrit dans l'axe 1 intitulé « sécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience des populations vulnérables ».

1.2. Vision

Partant des fondements et considérant les défis à relever, la vision de la SNRCRS à l'horizon 2024 est que « **Les sols du Burkina Faso retrouvent leurs pleines capacités productives et permettent de pratiquer une agriculture moderne, durable et résiliente** »

A travers cette vision, la stratégie ambitionne de parvenir à une inversion des tendances de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour le bien être socio-économique des populations.

1.3. Principes directeurs

Quelques principes directeurs devront être respectés pour permettre une bonne opérationnalisation de la SNRCRS et l'atteinte de tous ses objectifs. Ce sont :

- **anticipation** : la mise en œuvre de la SNRCRS doit se faire dans le cadre d'une approche prospective. L'accent devrait être mis sur la préservation des ressources naturelles dans une perspective de durabilité ;

- **appropriation nationale** : ce principe exige le choix et la mise en œuvre d'activités conformes aux priorités et besoins des populations ;
- **développement durable** : il vise l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle ;
- **gestion axée sur les résultats (GAR)** : ce principe vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes ;
- **prise en compte du genre et de l'équité** : ce principe signifie la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, l'accès et le contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions.
- **renforcement du partenariat** : il doit se réaliser par l'institution d'un dialogue permanent entre les représentants des différents groupes d'acteurs de la CES/DRS.

Ces principes directeurs ne sont ni exhaustifs ni limitatifs certes, mais leur respect est indispensable pour une mise en œuvre réussie de la SNRCRS.

1.4. Objectif global et impacts attendus

1.4.1. Objectif global

L'objectif global de la stratégie est de réduire/inverser la tendance de la dégradation des sols en vue d'augmenter durablement la production agricole.

1.4.2. Impacts attendus

La mise en œuvre de la stratégie devrait produire les impacts suivants :

Impact 1 : la productivité des terres dégradées est améliorée ;

Impact 2 : l'accroissement durable de la production agricole est assuré ;

Impact 3 : le recul de la dégradation des sols /le rythme de la dégradation des sols est inversé.

II. ELEMENTS DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions est bâti autour des quatre (04) axes de la SNRCRS, de leurs objectifs stratégiques, des effets attendus ainsi que des actions prioritaires à mettre en œuvre. Le cadre de programmation du plan d'actions qui fournit plus de détail est joint en annexe.

2.1. Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien aux actions de CES/DRS

Cet axe stratégique vise un rapprochement des acteurs et la prise en considération du suivi-évaluation, la capitalisation et la communication pour promouvoir la CES/DRS. Aussi, il définit un mécanisme de financement stable et durable des actions de la CES/DRS. Il se décline en trois (03) objectifs stratégiques (OS) que sont : (i) OS.1.1 : assurer le pilotage et la coordination des actions de CES/DRS ; (ii) OS.1.2 : assurer le suivi évaluation, la capitalisation et la communication des actions de CES/DRS et (iii) OS.1.3 : assurer le financement innovant et durable des actions de CES/DRS.

2.1.1. Objectif stratégique (OS.1.1) : Assurer le pilotage et la coordination des actions de CES/DRS

Deux (02) effets sont attendus (EA) de cet objectif stratégique (i) EA1.1.1 : le cadre institutionnel, organisationnel et juridique est amélioré, (ii) EA1.1.2 : la coordination des actions de CES/DRS est assurée.

EA1.1.1 : Le cadre institutionnel, organisationnel et juridique est amélioré

L'ambition est de disposer d'un cadre idéal nécessaire pour favoriser une meilleure conduite des actions CES/DRS au niveau du territoire national. A cet effet, il s'agira de prendre tous les textes juridiques nécessaires et de veiller à leur application effective d'ici à 2024. Pour la réalisation de cette ambition, les actions prioritaires nécessaires sont les suivantes : (i) la mise en place de la plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par la CSI-GDT et (ii) l'animation de la plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par la CSI-GDT.

A1.1.1.1 : Mise en place de la plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par la CSI-GDT

Au titre de cette action, les activités suivantes sont prévues :

- finaliser les projets de textes existants ;
- tenir l'assemblée générale constitutive ;
- rendre opérationnel le groupe thématique « gestion durable de la fertilité des terres agricoles ».

A1.1.1.2 : Animation de la plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par la CSI-GDT

Cette action sera mise en œuvre à travers les activités ci-dessous :

- tenir les rencontres statutaires de la plateforme GDT ;
- mettre en place un espace virtuel de la plateforme ;
- animer l'espace virtuel de la plateforme ;
- former les acteurs en charge de l'animation de la plateforme.

EA1.1.2 : La coordination des actions de CES/DRS est assurée

Pour une meilleure coordination des actions de CES/DRS, le renforcement du dialogue et l'interaction permanente doivent être assurés entre les Ministères de du développement rural, le MINEFID et des autres acteurs sur la question spécifique de la CES/DRS. Les actions prioritaires retenues pour cet effet, sont : (i) la classification des techniques de CES/DRS par région ; (ii) la mise en place d'un cadre de concertation et (iii) le recrutement de personnel supplémentaire.

A1.1.2.1 : Classification des techniques de CES/DRS par région

Pour cette action, les activités à mener sont :

- élaborer un document de classification des techniques de CES/DRS éprouvées par région ;
- reproduire le document de classification ;
- organiser des ateliers de diffusion du document de classification dans chaque région.

A1.1.2.2 : Mise en place d'un cadre de concertation

Pour la réalisation de cette action, les activités à mener sont :

- mettre en place un cadre de concertation entre les ministères en charge du développement rural et le MINEFID sur la question spécifique de la CES/DRS ;

- tenir les sessions du cadre de dialogue ;
- mettre en place le CNP et le secrétariat technique (ST/CNP) ;
- tenir les rencontres du CNP ;
- tenir les rencontres du ST/CNP.

A1.1.2.2 : le recrutement de personnel supplémentaire

Au titre de cette action, les activités ci-dessous seront réalisées :

- recruter des ingénieurs du génie rural ;
- recruter des statisticiens ;
- recruter des géographes/géomaticiens ;
- recruter des chargés de communication ;
- recruter des ingénieurs agronomes/pédologues ;
- recruter des techniciens supérieurs d'agriculture/ pédologie ;
- recruter un spécialiste en formulation et gestion des projets.

2.1.2. Objectif stratégique (OS.1.2): Assurer le suivi évaluation, la capitalisation et la communication sur les actions de CES/DRS.

Deux (02) effets sont attendus de cet objectif stratégique (i) EA.1.2.1 : le suivi évaluation des actions de CES/DRS est assuré et (ii) EA.1.2.2 : la communication et l'information sur les actions de CES/DRS sont renforcées.

EA.1.2.1 : Le suivi-évaluation des actions de CES/DRS est assuré

Il s'agira de prendre en considération le suivi-évaluation et la capitalisation pour promouvoir la CES/DRS. Les actions prioritaires prévues à cet effet, sont les suivantes : (i) l'actualisation de la situation de référence des terres dégradées, des acteurs de la CES/DRS au Burkina Faso, (ii) la mise en place d'un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS ; (iii) la mise en place d'une base de données des actions de CES/DRS.

A1.2.1.1 : Actualisation de la situation de référence des terres dégradées, des acteurs de la CES/DRS au Burkina Faso

En ce qui concerne cette action, les activités suivantes seront réalisées :

- actualiser la situation de référence ;

- produire un document analytique de la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso ;
- diffuser les résultats de la situation de référence auprès de tous les acteurs de la CES/DRS.

A1.2.1.2 : Mise en place d'un système de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS

Les activités ci-dessous seront réalisées :

- mettre en place le dispositif de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS ;
- former les acteurs du système de suivi-évaluation ;
- élaborer les outils de suivi-évaluation de SNRCRS ;

A1.2.1.3 : Mise en place d'une base de données des actions de CES/DRS

Les activités suivantes permettront de réaliser l'action ci-dessus :

- mettre en place une base de données géo-référencées des terres dégradées, de la CES/DRS et des acteurs de la CES/DRS ;
- tenir à jour la base de données.

EA.1.2.2 : La communication et l'information sur les actions de CES/DRS sont renforcées

Il s'agira de prendre en considération la communication pour promouvoir la CES/DRS. Pour cela, il est indispensable d'élaborer et mettre en œuvre un plan de communication à cet effet. Les actions prioritaires prévues sont les suivantes : (i) élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, (ii); information des acteurs interne et externe de la CES/DRS.

A1.2.2.1 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication

En ce qui concerne cette action, les activités à réaliser sont :

- élaborer un plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS ;
- mettre en œuvre le plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS.

A1.2.2.2 : Information des acteurs internes et externes de la CES/DRS

La mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités suivantes :

- réaliser des spots télé sur les CES/DRS ;
- réaliser des spots radio sur les CES/DRS ;
- diffuser les spots télé ;
- diffuser les spots radio ;
- assurer la couverture médiatique des activités.

2.1.3. Objectif stratégique (OS.1.3) : Assurer le financement innovant et durable des actions de CES/DRS

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie commande non seulement, un engagement fort de l'Etat à travers un apport conséquent de ressources financières, mais aussi une contribution financière soutenue des PTF. La réalisation de cet objectif produira trois principaux effets attendus à savoir : (i) la part des ressources allouées aux actions de CES/DRS est accrue ; (ii) des mécanismes de financement innovants des actions de CES/DRS sont développés et les ressources mobilisées et (iii) de nouveaux produits financiers pour le financement de la CES/DRS sont promus.

EA 1.3.1: La part des ressources allouées aux actions de CES/DRS est accrue

Il s'agira d'accroître la contribution de l'Etat dans le financement de la SNRCRS de et d'inciter à une réelle implication des PTF au financement des activités de CES/DRS.

Les principales actions à mettre en œuvre pour y parvenir sont : (i) mobilisation de la contribution des communes et des producteurs (trices), (ii) accroissement des ressources allouées à la CES/DRS dans le budget de l'Etat, (iii) mobilisation des ressources des PTF et (iv) mobilisation des ressources des burkinabè de l'extérieur.

A1.3.1.1 : Mobilisation de la contribution des communes et des producteurs (trices)

La mise en œuvre de cette action nécessite la réalisation des activités suivantes :

- mobiliser la contribution financière des communes ;

- mobiliser la contribution des producteurs.

A1.3.1.2 : Croissance des ressources allouées à la CES/DRS dans le budget de l'Etat.

Les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette action sont :

- inscrire le domaine CES/DRS comme priorité de l'Etat ;
- suivre et évaluer l'utilisation des ressources allouées au domaine CES/DRS.

A1.3.1.3 : Mobilisation des ressources des partenaires techniques et financiers (PTF).

Pour la réalisation de cette action, les activités à mettre en œuvre sont les suivantes :

- élaborer un document de plaidoyer ;
- Tenir une table ronde des PTF.

A1.3.1.4 : Mobilisation des ressources des Burkinabè de l'extérieur.

Il s'agira pour cette action de mener les activités suivantes :

- rédiger un document de stratégie de financement par les burkinabè de l'extérieur des actions de CES/DRS ;
- soumettre des projets de CES/DRS au financement des burkinabè de l'extérieur ;
- créer un guichet au niveau du fonds de développement agricole dédié aux Burkinabè de l'extérieur.

EA 1.3.2 : Des mécanismes de financement innovants des actions de CES/DRS sont développés et les ressources mobilisées

L'atteinte de cet effet doit permettre d'accroître la part des financements innovants dans le financement de la SNRCRS.

Au regard des ressources limitées de l'Etat, la contribution des partenaires techniques et financiers sera d'un apport capital dans le financement de la stratégie. Pour ce faire, les actions à mettre en œuvre sont : (i) recherche de partenaires pour le financement innovant, (ii) mobilisation des financements innovants.

A1.3.2.1 : Recherche de partenaires pour le financement innovant

Les activités ci-dessous seront réalisées :

- formuler des projets et programmes éligibles aux Fonds verts ;
- susciter l'accompagnement des entreprises industrielles et minières.

A1.3.2.2 : Mobilisation des financements innovants

Les activités suivantes permettront de réaliser l'action ci-dessus :

- soumettre les projets et programmes éligibles aux Fonds verts ;
- soumettre les projets et programmes éligibles aux sociétés industrielles et minières.

EA 1.3.3 : La promotion de nouveaux produits financiers pour le financement de la CES/DRS

Il s'agira de développer de nouveaux produits financiers au sein des IMF en vue d'accroître le taux d'accès aux crédits au profit de la CES/DRS. Les actions de promotion de nouveaux produits financiers portent essentiellement sur (i) le développement de produits financiers adaptés au financement des actions de CES/DRS et (ii) la promotion de l'accès aux crédits adaptés au financement innovant de la CES/DRS.

A1.3.3.1 : Développement de produits financiers adaptés au financement des actions de CES/DRS

En ce qui concerne cette action, les activités à réaliser sont :

- développer au niveau des IMF des produits financiers adaptés aux activités de CES/DRS ;
- développer au niveau de la BADF des produits financiers adaptés aux activités de CES/DRS.

A1.3.3.2 : Promotion de l'accès aux crédits adaptés au financement innovant de la CES/DRS

Cette action sera réalisée à travers les activités suivantes :

- informer et sensibiliser les réseaux d'agriculteurs sur l'existence de nouveaux produits financiers ;
- susciter l'adhésion et l'acceptation des réseaux de producteurs aux nouveaux produits financiers.

2.2. Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs (trices)

Cet axe vise à renforcer durablement les capacités techniques et opérationnelles des acteurs. Deux objectifs stratégiques sont visés par cet axe : (i) renforcer les capacités techniques des acteurs, (ii) renforcer les capacités opérationnelles des acteurs.

2.2.1. Objectif stratégique (OS.2.1) : Renforcer les capacités techniques des acteurs

Cet objectif stratégique vise le renforcement des capacités techniques des acteurs de la CES/DRS. Deux (02) effets sont attendus (EA) de cet objectif stratégique à savoir (i) EA.2.1.1 : les ressources humaines qualifiées et en effectif suffisant sont disponibles, (ii) EA.2.1.2 : les producteurs (trices) disposent de connaissances et compétences requises pour la gestion durable des terres.

EA.2.1.1 : Les ressources humaines qualifiées et en effectif suffisant sont disponibles

Il s'agira de rendre disponible en nombre suffisant des agents d'appuis conseil en CES/DRS. Les actions prioritaires retenues pour cet effet attendu sont les suivantes : (i) la formation des agents d'encadrement à la vulgarisation des techniques et technologies de CES/DRS ; (ii) le renforcement de la prise en compte de la CES/DRS dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et les curricula des écoles professionnelles de formation agricole.

A.2.1.1.1 : Formation des agents d'encadrement à la vulgarisation des techniques et technologies de CES/DRS

Au titre de cette action plusieurs activités seront menées :

- identifier les besoins en formation ;
- élaborer les outils et support didactiques nécessaires à la formation ;
- former des acteurs et actrices d'appui-conseil ;
- suivre et évaluer les formations.

A.2.1.1.2 : Renforcement de la prise en compte de la CES/DRS dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et les curricula des écoles professionnelles de formation agricole

En ce qui concerne cette action, les activités suivantes seront réalisées :

- élaborer des modules de formation de CES/DRS ;
- traduire les modules de formation de CES/DRS en langues nationales ;
- diffuser les modules de formation de CES/DRS en langues nationales ;
- intégrer les modules de formation de CES/DRS dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- intégrer les travaux pratiques de CES/DRS dans les écoles professionnelles de formation agricole.

EA.2.1.2 : Les producteurs (trices) disposent de connaissances et compétences requises pour la gestion durable des terres

L'ambition est de s'assurer de la bonne maîtrise des techniques de CES/DRS par les producteurs (trices) à travers les actions prioritaires suivantes : (i) le renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs/trices ; (ii) l'accessibilité des connaissances en matière de CES/DRS aux producteurs (trices) et (iii) le soutien au conseil à l'exploitation familiale et organisation des échanges inter-paysans.

A.2.1.2.1: Renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs (trices)

Cette action sera mise en œuvre à travers les activités suivantes :

- identifier les besoins en formation ;
- former les producteurs (trices);
- suivre, superviser et évaluer les formations.

A.2.1.2.2 : accès des connaissances en matière de CES/DRS aux producteurs (trices)

Cette action sera mise en œuvre à travers les activités suivantes :

- traduire les documents techniques en langues nationales ;
- concevoir des boîtes à images par techniques de CES/DRS ;
- mettre à la disposition des communes des documents techniques de CES/DRS ;
- sensibiliser les collectivités sur leur rôle dans la gestion durable des terres ;

- sensibiliser les producteurs (trices) sur le rôle des collectivités dans la gestion durable des terres ;
- utiliser les canaux locaux de partage des connaissances techniques sur la CES/DRS.

A.2.1.2.3 : Soutien au conseil à l'exploitation familiale et organisation des échanges inter-paysans

Pour cette action les activités à mener sont :

- identifier les besoins en conseil des exploitants agricoles ;
- organiser des visites inter-paysan d'exploitations agricoles modèles.

2.2.2. Objectif stratégique (OS.2.2) : Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs

Cet objectif stratégique vise le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs de la CES/DRS. Deux (02) effets sont attendus de cet objectif stratégique à savoir (i)EA.2.2.1 : les moyens matériels et techniques adéquats sont disponibles pour le système d'appui-conseil et (ii) EA.2.2.2 : les équipements pour la mise en œuvre des mesures CES/DRS sont accessibles aux producteurs (trices).

EA.2.2.1 : Les moyens matériels et techniques adéquats sont disponibles pour le système d'appui-conseil

L'ambition pour cet effet est de créer un environnement infrastructurelle favorable à la pratique de la CES/DRS. Les actions à mener porteront sur l'appui à l'équipement matériel des acteurs d'appui-conseil et l'appui à l'équipement technique des acteurs d'appui-conseil de CES/DRS.

A.2.2.1.1 : Appui à l'équipement matériel des acteurs d'appui-conseil

Pour cette action les activités à mener sont :

- acquérir du matériel roulant au profit des services d'appui-conseil ;
- acquérir du matériel bureautique au profit des services d'appui-conseil ;
- acquérir du matériel et consommables informatiques au profit des services d'appui-conseil.

A.2.2.1.2 : Appui à l'équipement technique des acteurs d'appui-conseil de CES/DRS

Pour cette action les activités à mener sont :

- acquérir des GPS au profit des services d'appui-conseil ;
- acquérir du petit matériel technique au profit des services d'appui-conseil;
- mettre en place des sites de démonstration CES/DRS.

EA.2.2.2 : Des équipements pour la mise en œuvre des mesures CES/DRS sont accessibles aux producteurs (trices)

L'ambition pour cet effet est d'accroître l'accessibilité des équipements de CES/DRS aux producteurs (trices). En effet, il s'agira de porter à 80% le taux d'équipement des OPA et des jeunes entrepreneurs en matériel de CES/DRS subventionné. Les conditions et les modes de subventions seront précisés par un arrêté. Les actions prioritaires prévues sont : (i) le soutien aux opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS (artisans, PME, commerçants, prestataires de services, etc.) et (ii) l'appui à l'équipement des producteurs (trices) en matériel de CES/DRS.

A.2.2.2.1 : Soutien aux opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS

En ce qui concerne cette action, les activités suivantes seront réalisées :

- répertorier les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS ;
- former les entreprises dans le domaine de la CES/DRS ;
- former les artisans en matière de fabrication du matériel de CES/DRS.

A.2.2.2.2 : Appui à l'équipement des producteurs (trices) en matériel de CES/DRS

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont :

- acquérir des kits de petits matériels techniques au profit des producteurs (trices);
- acquérir du matériel lourd de CES/DRS à la disposition des producteurs;
- acquérir à prix subventionné du matériel de CES/DRS au profit des jeunes et femmes et les groupements féminins.

2.3. Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS

La CES/DRS doit répondre constamment aux besoins des producteurs et productrices. Pour cela, elle doit être soutenue par la recherche-développement dans laquelle la recherche scientifique privée doit aussi s'impliquer. Il propose aussi, l'introduction progressive de l'agriculture de conservation dans les zones agro-écologiques qui s'y prêtent, notamment sur les terres non encore dégradées. Les bienfaits de l'agriculture de conservation méritent d'être diffusés à grande échelle en vue de stimuler sa prise en compte dans les systèmes de production agro-sylvo-pastorale. Cet axe s'opérationnalisera à travers quatre (04) objectifs stratégiques à savoir : (i) OS.3.1 : promouvoir la recherche-développement et l'innovation en matière de CES/DRS, (ii) OS.3.2 : faciliter le partage d'expériences et de connaissances entre les acteurs de la CES/DRS, (iii) OS.3.3 : Promouvoir l'agriculture de conservation et (iv) OS.3.4 : promouvoir les techniques de l'agriculture de conservation.

2.3.1. Objectif stratégique (OS.3.1) : Promouvoir la recherche-développement et l'innovation en matière de CES/DRS

L'objectif visé est de faire jouer à la recherche-développement et à l'innovation, un rôle central dans la gestion durable des terres.

Les effets attendus de cet objectif sont EA.3.1.1 : les technologies innovantes en matière de CES/DRS sont disponibles ; EA.3.1.2 : les résultats de la recherche-développement et de l'innovation en matière de CES/DRS sont valorisés.

EA.3.1.1 : Les technologies innovantes en matière de CES/DRS sont disponibles

L'ambition de cet effet est d'encourager l'innovation des techniques CES/DRS par la recherche-développement. Pour y parvenir, les actions prioritaires suivantes doivent être mises en œuvre : (i) la promotion de la recherche-actions dans le domaine de la CES/DRS ; (ii) l'encouragement de la recherche scientifique privée sur la CES/DRS.

A.3.1.1.1 : Promotion de la recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS ;

Les activités qui concourent à la réalisation de cette action sont :

- développer des thèmes de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS ;
- diffuser à grande échelle les résultats obtenus des thèmes de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS ;
- valoriser les résultats de recherches.

A.3.1.1.2 : Encouragement de la recherche scientifique privée sur la CES/DRS

La mise en œuvre de cette action, nécessitera les activités suivantes :

- sensibiliser les institutions de recherche scientifique privée sur l'importance de la CES/DRS dans le développement agricole ;
- instituer des prix spéciaux en faveur de la recherche scientifique privée sur la CES/DRS lors du FRSIT ;
- instituer des prix spéciaux en faveur des innovateurs.

EA.3.1.2 : Les résultats de la recherche-développement et de l'innovation en matière de CES/DRS sont valorisés

Il s'agit pour cet effet, de porter à la connaissance des acteurs, les résultats de la recherche-développement en matière de techniques innovante de CES/DRS à travers les actions prioritaires suivantes : (i) la création et l'appui des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les innovateurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale ; (ii) la facilitation des échanges d'expériences entre les membres du cadre de concertation permanent.

A.3.1.2.1 : Création et appui des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les innovateurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale

La mise en œuvre de cette action, nécessitera les activités suivantes :

- formaliser les cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les innovateurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale ;
- soutenir le fonctionnement des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les innovateurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale ;
- développer les dialogues locaux inclusifs entre chercheurs, communautés de base, producteurs agricoles, groupements de femmes et de jeunes pour

mettre au point des pratiques agricoles résilientes et des technologies de CES/DRS adaptées au contexte local.

A.3.1.2.2 : Facilitation des échanges d'expériences entre les membres du cadre de concertation permanent

Les activités nécessaires à la réalisation de cette action sont :

- identifier des sites de référence mettant en œuvre des actions de CES/DRS ;
- organiser des voyages d'études sur les sites de référence identifiés en faveur des membres du cadre de concertation permanent.

2.3.2. Objectif stratégique (OS.3.2) : Faciliter le partage d'expériences et de connaissances entre les acteurs de la CES/DRS

L'objectif visé est de permettre aux différents acteurs d'avoir accès aux connaissances/expériences issues de la recherche-développement. Les effets attendus de cet objectif sont (i) EA.3.2.1 : un cadre innovant de transfert de technologies en matière de CES/DRS est disponible et (ii) EA.3.2.2 : les résultats de la recherche-développement en matière de CES/DRS sont connues et accessibles de tous les acteurs.

EA.3.2.1 : Un cadre innovant de transfert de technologies en matière de CES/DRS est disponible

L'ambition de cet effet est de mettre en place un cadre innovant de partage de connaissances en matière de CES/DRS à travers l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC). Pour y parvenir, les actions prioritaires suivantes doivent être mises en œuvre : (i) le développement d'un cadre innovant de partage de connaissances et expériences ; (ii) la gestion innovante des connaissances et expériences sur la CES/DRS.

A.3.2.1.1 : développement d'un cadre innovant de partage de connaissances et expériences

Pour cette action, il s'agira de :

- organiser des émissions radiophoniques ;
- organiser des théâtres forum sur les thématiques de CES/DRS ;
- tenir des rencontres de partage de résultats et d'expériences.

A.3.2.1.2 : gestion innovante des connaissances et expériences sur la CES/DRS

Cette action sera mise en œuvre à travers les activités suivantes :

- mettre en place une application de gestion des connaissances en matière de CES/DRS ;
- former les gestionnaires de l'application ;
- former les utilisateurs de l'application.

EA.3.2.2: Les résultats de la recherche-développement en matière de CES/DRS sont connues et accessibles de tous les acteurs

Il s'agira pour cet effet, de mettre à la disposition des utilisateurs, l'ensemble des technologies et innovations adaptées aux actions de CES/DRS. Les actions prioritaires suivantes doivent être mises en œuvre : (i) la capitalisation et la diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation ; (ii) la facilitation à l'accès des résultats de la recherche et de l'innovation.

A.3.2.2.1 : Capitalisation et la diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation

Pour cette action, les activités prévues sont :

- concevoir des outils de collecte des résultats de la recherche ;
- collecter les données/résultats de recherche en matière de CES/DRS ;
- produire un document de synthèse des résultats de la recherche et des innovations dans le domaine de la CES/DRS ;
- diffuser le document de synthèse des résultats de la recherche.

A.3.2.2.2 : Facilitation à l'accès des résultats de la recherche et de l'innovation

Au titre de cette action, les activités à mener sont :

- organiser des journées promotionnelles sur les innovations et résultats de la recherche ;
- organiser des panels sur les résultats et innovations de la recherche.

2.3.3. Objectif stratégique (OS.3.3) : Promouvoir l'agriculture de conservation

En dépit des actions entreprises par les gouvernants en vue de préserver les zones encore fertiles pour la pratique d'une agriculture respectant l'environnement, en l'absence d'un cadre légal ces efforts seront vains. La réalisation de cette ambition permettra d'atteindre les effets attendus suivants : (i) **EA 3.3.1: Un cadre**

organisationnel et juridique favorable à la promotion et à l'intégration de l'agriculture de conservation dans les systèmes de production agricole est développé et (ii) **EA 3.3.2**: la diffusion de l'agriculture de conservation est assurée.

EA 3.3.1 : Un cadre organisationnel et juridique favorable à la promotion et à l'intégration de l'agriculture de conservation dans les systèmes de production agricole est développé

La réalisation de cet effet attendu passe par la mise en œuvre des actions visant (i) la mise en place de cadres favorables à l'agriculture de conservation et (ii) le renforcement de la pratique de l'agriculture de conservation.

A 3.3.1.1 : mise en place de cadres favorables à l'agriculture de conservation

Pour cette action, il s'agira de :

- élaborer une stratégie de promotion de l'agriculture de conservation ;
- élaborer des textes législatifs et réglementaires encadrant l'agriculture de conservation ;
- diffuser les différents textes en lien avec l'agriculture de conservation ;
- former les acteurs sur l'appropriation des textes relatifs à l'agriculture de conservation.

A 3.3.1.2 : Renforcement de la pratique de l'agriculture de conservation

Pour la mise en œuvre de l'action, on s'attèlera en priorité à :

- élaborer des fiches techniques sur la pratique de l'agriculture de conservation ;
- élaborer un guide méthodologique sur l'agriculture de conservation ;
- diffuser le guide et les fiches techniques sur l'agriculture de conservation.

EA 3.3.2 : La diffusion de l'agriculture de conservation est assurée

La diffusion des pratiques de l'agriculture de conservation nécessite une forte adhésion et implication des différents acteurs. Les principales actions qui seront mises en œuvre pour y arriver portent sur (i) l'accompagnement des activités des réseaux et associations d'agriculteurs ; (ii) la promotion des produits agricoles issus de l'agriculture de conservation.

A3.3.2.1 : Accompagnement des activités des réseaux et associations d'agriculteurs

Au titre de cette action plusieurs activités seront réalisées. Il s'agira de :

- faciliter l'accès des réseaux et associations de producteurs aux techniques d'agriculture de conservation ;
- organiser des voyages d'études et/ou d'échange d'expérience au profit des réseaux et associations d'agriculteurs.

A 3.3.2.2 : Promotion des produits agricoles issus de l'agriculture de conservation

Cette action sera mise en œuvre à travers la réalisation de deux (02) activités à savoir :

- concevoir des emballages spécifiques aux produits de l'agriculture de conservation ;
- organiser des journées promotionnelles des produits de l'agriculture de conservation.

2.3.4. Objectif stratégique (OS.3.4) : Promouvoir les techniques de l'agriculture de conservation

L'atteinte de cet objectif est subordonnée à la réalisation des effets attendus suivants : (i) EA 3.4.1: les producteurs maîtrisent la pratique de l'agriculture de conservation et (ii) EA 3.4.2: l'agriculture de conservation est intégrée dans les systèmes de production agricole.

EA 3.4.1 : Les producteurs maîtrisent la pratique de l'agriculture de conservation

La maîtrise des pratiques de l'agriculture de conservation nécessite la mise en œuvre d'actions visant (i) le renforcement des capacités techniques des agents d'appui-conseil et des producteurs et (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des producteurs.

A 3.4.1.1 : Renforcement des capacités techniques des agents d'appui-conseil et des producteurs

En ce qui concerne cette action, il s'agira d'organiser des sessions de formation au profit des agents d'appui-conseil et des producteurs.

A 3.4.1.2 : Le renforcement des capacités opérationnelles des agents d'appui-conseil et des producteurs

Pour la mise en œuvre de cette action, les activités consistent à acquérir des équipements au profit des agents d'appui-conseil et des producteurs.

EA 3.4.2 : L'agriculture de conservation est intégrée dans les systèmes de production agricole

Le système de production qu'il soit moderne ou traditionnel, mérite qu'il puisse intégrer les exigences de la pratique de l'agriculture de conservation. Pour y arriver, des actions de (i) sensibilisation des différents acteurs et (ii) expérimentation de l'agriculture de conservation dans les exploitations agricoles.

A 3.4.2.1 : Sensibilisations des différents acteurs

Au titre de cette action, il s'agira d'organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des producteurs et des concours « meilleurs producteurs en agriculture de conservation ».

A 3.4.2.2 : Expérimentation de l'agriculture de conservation dans les exploitations agricoles

En priorité, il s'agira de mettre en place des sites d'expérimentation de l'agriculture de conservation et de réaliser des tests d'adaptation.

2.4. Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso

Cet axe vise la prise en compte de la CES/DRS dans les plans locaux de développement et la promotion des investissements dans la CES/DRS. Pour assurer la rentabilité économique et financière de ces technologies, il est nécessaire de favoriser l'acquisition des équipements de CES/DRS à moindre coût à travers un régime fiscal et/ou douanier favorable.

Au niveau de cet axe, il importe de souligner la nécessité de respecter l'approche bassin versant lors de la mise à l'échelle des techniques de CES/DRS dans les régions, au risque de voir inopérantes les actions d'aménagement des sols.

Cet axe se décline en deux (02) objectifs stratégiques que sont : (i) OS 4.1 : prendre en compte les actions de CES/DRS dans les plans locaux de développement, et (ii) OS 4.2 : conduire des actions de CES/DRS à l'échelle nationale.

2.4.1. Objectif stratégique (OS.4.1) : Prendre en compte les actions de CES/DRS dans les plans locaux de développement

Cet objectif stratégique vise une meilleure gestion durable des terres et des sols à travers une prise en compte des actions de CES/DRS dans les documents de planification locale. Elle a pour finalité l'appropriation et la responsabilisation des acteurs à la base pour une gestion harmonieuse du territoire communal et régional. Deux (02) effets sont attendus (EA) de cet objectif stratégique à savoir (i) EA 4.1.1 : les actions de CES/DRS sont intégrées dans les PCD et (ii) EA 4.1.2 : les actions de CES/DRS sont intégrées les PRD.

EA 4.1.1 : Les actions de CES/DRS sont intégrées dans les PCD

Le plan communal, constituant le référentiel de développement et d'identification des contraintes et priorités au niveau local, une planification des actions de CES/DRS dans ce référentiel permet une meilleure prise en charge et gestion des terres dégradées. L'ambition est que l'ensemble des communes du pays s'approprie de la problématique de dégradation des terres à travers son intégration dans les différents plans communaux de développement. Pour réaliser ces ambitions, les actions prioritaires suivantes sont à mener : (i) l'actualisation des plans communaux de développement (PCD) en vue d'intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS et (ii) la prise en compte de la gestion du foncier rural dans les documents de planification communale.

A 4.1.1.1 : Actualisation des plans communaux de développement (PCD) en vue d'intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS

La mise en œuvre de cette action passe par la réalisation des activités suivantes :

- faire des plaidoyers auprès des communes pour la prise en compte de la CES/DRS dans les plans communaux de développement ;
- renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage des communes rurales en matière de CES/DRS (planification, coordination et suivi-évaluation) ;

- accompagner les communes à la relecture des plans communaux de développement.

A 4.1.1.2 : Prise en compte de la gestion du foncier rural dans les documents de planification communale

La mise en œuvre de cette action passe par la réalisation des activités suivantes :

- former les agents communaux à la maîtrise des textes de sécurisation du foncier rural ;
- accompagner les groupes vulnérables à l'accès sécurisé à la terre.

EA 4.1.2 : Les actions de CES/DRS sont intégrées dans les PRD

Cet effet attendu, à l'image des PCD ambitieuse qu'au-delà du référentiel communal, les actions de CES/DRS soient intégrées dans les PRD constituant le référentiel de développement au niveau régional. Pour ce faire, les actions prioritaires suivantes sont retenues : (i) l'actualisation des plans régionaux de développement (PRD) en vue d'intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS et (ii) la prise en compte de la gestion du foncier rural dans les documents de planification régionale.

A 4.1.2.1 : Actualisation des plans régionaux de développement (PRD) en vue d'intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS

La mise en œuvre de cette action passe par la réalisation des activités suivantes :

- faire des plaidoyers auprès des conseils régionaux sur le bien-fondé, la spécificité et la plus-value de la CES/DRS pour accompagner leurs plans de développement ;
- renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage des conseils régionaux en matière de CES/DRS (planification, coordination et suivi-évaluation) ;
- prendre en compte les techniques éprouvées de CES/DRS lors de la relecture des plans régionaux de développement.
- accompagner les conseils régionaux dans la relecture des plans régionaux de développement.

A 4.1.2.2 : Prise en compte de la gestion du foncier rural dans les documents de planification régionale

Au titre de cette action, les activités suivantes seront réalisées :

- former les agents régionaux à la maîtrise des textes de sécurisation du foncier rural ;
- appuyer la mise en place de cadastres ruraux prévus dans la PNSFMR.

2.4.2. Objectif stratégique (OS.4.2) : Conduire des actions de CES/DRS à l'échelle nationale

Cet objectif vise l'opérationnalisation des actions de CES/DRS sur le territoire national à travers la formulation et le financement de projets et programmes de récupération et de gestion durable des sols en vue d'une croissance soutenue des activités productives en milieu rural. Les effets attendus (EA) sont entre autres : (i) EA 4.2.1 les terres dégradées à récupérer sont sécurisées, et (ii) EA 4.2.2 les terres dégradées sont restaurées/récupérées.

EA 4.2.1 : Les terres dégradées à récupérer sont sécurisées

L'insécurité foncière constitue une barrière aux investissements de gestion durable des terres. L'ambition de cet effet est de faciliter et encourager la récupération des terres dégradées et la mise en valeur de ces terres à travers la sécurisation des investissements de récupération/restauration des terres, en s'appuyant sur la PNSFMR. Pour ce faire les actions à mettre en œuvre sont les suivantes : la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural; l'appui à la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural ; et l'élaboration d'un référentiel méthodologique pour la synergie d'actions CES/DRS-foncier rural.

A 4.2.1.1 : Communication pour le changement de comportement (CCC) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural

Pour cette action, les activités à conduire sont :

- traduire en langues nationales les textes d'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural ;
- organiser des sessions de diffusion des textes d'application de la PNSFMR ;
- accompagner l'opérationnalisation des structures et instances foncières rurales.

A 4.2.1.2 : Appui à la vulgarisation et à l'application des textes de sécurisation du foncier rural

Pour cette action, les activités à conduire sont :

- informer et sensibiliser les acteurs pour la mise en œuvre de la loi portant régime foncier rural ;
- former les agents d'appui conseil à la maîtrise des textes de sécurisation du foncier rural.

A 4.2.1.3 : Elaboration d'un référentiel méthodologique pour la synergie d'actions CES/DRS-foncier rural

En ce qui concerne cette action, les activités à mettre en œuvre sont :

- élaborer le référentiel méthodologique pour la synergie d'action CES/DRS-foncier rural ;
- diffuser le référentiel méthodologique pour la synergie d'action CES/DRS-foncier rural.

EA 4.2.2 : Les terres dégradées sont restaurées/récupérées

Cet effet visant l'élaboration de projets et programmes a pour finalité l'opérationnalisation des activités de récupération et de protection des sols sur la base des contraintes et défis locaux spécifiques identifiés dans les différents documents de planification locale. Il s'agira de procéder de manière participative (implication de toutes les couches et acteurs du milieu) à la formulation de projets/programmes de récupération et de gestion durable des sols à l'échelle régional, et à l'exécution effective des projets et programmes formulés à travers la mobilisation du financement. Les actions prioritaires suivantes sont à mener : (i) le soutien à l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de CES/DRS à l'échelle nationale et ; (ii) la création d'emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS.

A 4.2.2.1 : Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et programmes de CES/DRS à l'échelle nationale

Au titre de cette action, les activités suivantes sont prévues :

- renforcer les capacités technique et institutionnelle des ministères en charge du secteur rural et ONG pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de CES/DRS ;
- former les cadres des services techniques des ministères en charge du secteur rural et ONG à la formulation de projets et programmes bancables de CES/DRS ;
- mettre à l'échelle les expériences réussies des projets et programmes et ONG en matière de CES/DRS ;
- aménager des superficies de terres dégradées à l'échelle nationale.

A 4.2.2.2 : Création d'emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS

Au titre de cette action, les activités suivantes sont prévues :

- élaborer un répertoire des emplois décents et des activités génératrices de revenus issus de la promotion des activités de CES/DRS ;
- accompagner le financement des activités de CES/DRS des femmes et des jeunes à travers le fonds de développement agricole.

III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Le plan d'actions sera opérationnalisé à travers des instruments soutenus par divers acteurs et un dispositif de mise en œuvre.

3.1. Dispositif de mise en œuvre

3.1.1. Instruments de mise en œuvre

Les interventions du plan d'actions se feront à travers l'élaboration d'un plan de travail annuel (PTA). Il est un ensemble cohérent d'activités qui doivent être mises en œuvre avec les moyens fournis afin d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.

Le PTA est élaboré suivant un canevas qui permet d'appréhender les activités, les résultats attendus, le chronogramme annuel de mise en œuvre, les indicateurs, les cibles, les coûts prévisionnels des activités et les sources de financement.

3.1.2. Acteurs de mise en œuvre

Les acteurs de mise en œuvre du plan d'actions regroupent l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de la CRS/DRS.

3.1.2.1. Acteurs étatiques

Il concerne les ministères en charge du développement rural et ceux en charge de l'administration territoriale, des finances et de l'économie, des mines et des carrières, de l'énergie, de l'éducation nationale, de l'alphabétisation, et de l'artisanat directement ou indirectement impliqués dans la gestion de la question foncière.

De manière globale, L'Etat joue un rôle régalien de développement des conditions nécessaires devant faciliter l'intervention des autres groupes d'acteurs du domaine de la CES/DRS. De façon spécifique, il assurera :

- la prise des mesures législatives et réglementaires à la mise en œuvre des actions de CES/DRS ;
- la mobilisation des ressources ;
- la réalisation de certains aménagements de grande envergure ;
- l'orientation et le suivi de la mise en œuvre des actions de CES/DRS ;
- la mise en place d'un mécanisme de contrôle, de suivi et d'évaluation des différentes interventions ;
- la mise en place de mécanismes de concertation entre les acteurs ;
- la recherche dans le domaine des sols (INERA, BUNASOLS, WASCAL, et les universités).

3.1.2.2. Acteurs non étatiques

Ils sont constitués par des groupes d'intérêt dont la nature et les objectifs sont très différents mais ayant tous comme trait commun la gestion privée de la ressource en terre. Ces groupes comprennent : (i) les Chambres d'agriculture, la Confédération paysanne du Faso, les Organisations faitières des producteurs, et les Sociétés Agro-industrielles ; (ii) les ONG, les OSC ; (iii) les prestataires de services, les institutions de micro finance et les banques. En matière de CES/DRS, ce groupe d'acteurs a pour rôle de participer :

- au financement de certains projets ;
- aux mécanismes de concertation ;

- au suivi-évaluation des actions sur le terrain ;
- à la formation et à l'appui-conseil en collaboration avec les services techniques ;
- à l'exécution des opérations et ou projets spécifiques;
- aux offres de services ;
- à la veille citoyenne.

3.1.2.3. Acteurs locaux

Ils regroupent les collectivités territoriales, les autorités traditionnelles et les producteurs (trices) et leurs organisations.

✓ **Collectivités territoriales (CT)**

Elles jouent un rôle de facilitation des activités des acteurs intervenant dans leur ressort territorial. Elles interviennent dans l'administration du patrimoine foncier et notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de gestion des ressources naturelles, des plans locaux de développement en accord avec les orientations nationales et sectorielles.

Par ailleurs, les CT participent à :

- l'aménagement et à la gestion des ressources naturelles ;
- l'exercice de la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de l'exécution des actions de CES/DRS ;
- l'appui à l'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le développement rural au niveau local ;
- la participation au suivi et à l'évaluation du plan d'actions.

✓ **Autorités traditionnelles**

Ce sont les dépositaires du droit foncier coutumier. Elles représentent un type de juridiction sociale qui cohabite avec le droit moderne en matière de gestion de foncier. Elles maintiennent presque partout une influence majeure sur les questions liées à l'accès et au contrôle des terres.

✓ **Producteurs (trices) et leurs organisations**

Ils représentent les bénéficiaires directs des actions de CES/DRS. Ils sont en ligne de front pour la gestion au quotidien des ressources en terre. En outre, ils contribuent à :

- la priorisation des besoins et actions ;
- l'initiation des microprojets et de leur mise en œuvre ;
- la gestion concertée des ressources naturelles de leurs terroirs ;
- la mise en œuvre des activités des projets et programme.

3.1.2.4. *Burkinabè de l'extérieur*

Ces derniers constituent des opportunités d'investissement dans leur pays d'origine. A ce titre, ils participent au financement des projets et micro-projets et à la recherche de financement auprès des partenaires.

3.1.2.5. *Partenaires techniques et financiers*

Ils regroupent toutes les agences de coopération bilatérale et multilatérale et des Organisations intergouvernementales, les institutions de coopération (financière, scientifique et technique) qui mènent des activités de développement sur l'espace rural. Grâce à leurs contributions financières et techniques, ils exercent une très grande influence sur les orientations et activités en matière de gestion durable des ressources. A ce titre, ils interviennent dans :

- le dialogue politique avec le Gouvernement et la concertation avec les différents acteurs;
- la mobilisation des ressources financières nécessaires ;
- le financement des projets et programmes ;
- l'assistance technique à la mise en œuvre de la SNRCRS ;
- le suivi-évaluation.

3.1.3. *Cadre organisationnel*

Le cadre organisationnel de suivi-évaluation du plan d'actions de la SNRCRS est constitué d'un comité national de pilotage et des instances de revues. Ces instances seront mises en place par un arrêté qui précise leur organisation, leurs attributions et leur fonctionnement.

3.1.3.1. *Comité National de Pilotage (CNP)*

Le CNP est l'organe suprême du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du plan d'actions de la SNRCRS. Il a pour missions de :

- superviser la mise en œuvre du plan d'actions ;
- examiner et approuver les programmes d'activités et projets de budgets ;

- examiner et approuver les rapports d'activités et les rapports financiers ;
- initier ou commanditer toute étude en rapport avec la lutte contre la dégradation des sols et ;
- prendre toute initiative et faire toute suggestion de nature à promouvoir une gestion durable des sols.

Le CNP est principalement composé des acteurs majeurs de la GDT. Il est sous la présidence du Ministère en charge de l'agriculture. Un arrêté viendra préciser sa composition, ses attributions et son fonctionnement.

Le CNP est animé par un secrétariat technique assuré par la DGAHDI. Ce secrétariat technique est chargé de :

- préparer les réunions statutaires ;
- dresser les procès-verbaux et comptes rendus des réunions statutaires du CNP;
- exécuter les décisions/recommandations ;
- exécuter toutes autres tâches qui lui seront confiées.

3.1.3.2. Instances

Le CNP se réunit deux fois par an à travers une revue à mi-parcours et une revue annuelle. La revue annuelle sera consacrée à l'examen et à l'adoption des rapports d'activités et financiers de l'année écoulée, ainsi qu'à l'examen et à l'adoption de programme d'activités et des projets de budget de l'année à venir.

La revue à mi – parcours examine et valide le bilan semestriel.

3.2. Suivi et évaluation

3.2.1. Mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi-évaluation consiste à une collecte permanente et une analyse des données de la mise en œuvre des différents plans de travail et de budget. Il permet de mesurer le niveau d'atteinte des résultats, des effets et des impacts de la SNRCRS. A cet effet, le suivi-évaluation repose sur un dispositif de planification opérationnelle, de collecte et d'analyse basée sur un système d'informations statistiques fonctionnel. Le suivi évaluation sera coordonné par la DGAHDI en collaboration avec tous les acteurs concernés à travers l'élaboration de rapports d'exécution physique et financière des plans de travail annuels.

3.2.2. Outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficace du plan d'actions, il sera développé des outils que sont :

- un cadre de mesure de la performance;
- un plan de travail et de budget annuel ;
- un tableau de bord ;
- un diagramme de Gantt ;
- un logiciel spécifique ;
- des fiches de renseignement des indicateurs.

IV. MECANISME DE FINANCEMENT

4.1. Coût global du plan d'actions

Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'actions 2020-2022 sont estimées à trois cent quarante-cinq milliards, trois cent cinquante-quatre millions neuf cent soixante-cinq mille francs CFA (**345 354 965 FCFA**). Ces ressources sont réparties par axe et par année dans le tableau ci-après.

Tableau 1: Répartition du budget par axe et par année

Axe	Programmation financière (en milliers de FCFA)				Proportion
	2020	2021	2022	Total	
Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien aux actions de CES/DRS	1 299 640	1 465 200	1 431 700	4 196 540	1,22%
Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs (trices)	413 705	43 817 710	43 557 710	87 789 125	25,42%
Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement et promotion de techniques culturelles innovantes dans le domaine de la CES/DRS	104 500	5 578 650	5 507 150	11 190 300	3,24%
Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées	53 421 500	81 747 000	107 010 500	242 179 000	70,12%
COÛT PLAN D' ACTIONS	55 239 345	132 608 560	157 507 060	345 354 965	100%
Taux annuel	16%	38%	46%	100%	

A la lecture du tableau de répartition des ressources budgétaires par axe stratégique et par année, on constate que l'axe stratégique 4 « Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées » concentre plus de 70% du budget du plan d'actions, suivi de l'axe stratégique 2 (25,42%). En effet, l'axe stratégique 4 porte la majeure partie des investissements et prévoit l'aménagement de 900 000 ha de superficies de terres dégradées. L'axe 1 enregistre le faible budget (1,22%) suivi de l'axe stratégique 3. En termes de répartition annuelle, l'année 2022 enregistre 46% des ressources budgétaires, suivi de la deuxième année (2021) de mise œuvre de la SNRCRS avec 38% du budget. L'année 2020 étant la première année de mise en œuvre du plan d'actions, mobilisera 16% du budget.

4.2. Stratégie de mobilisation des ressources

Le financement du plan d'actions de la SNRCRS sera assuré par l'Etat, les partenaires au développement, les collectivités territoriales, la société civile, les associations de développement, les fondations internationales, les réseaux d'ONG, les bénéficiaires, etc. Le tableau ci-dessous répertorie les sources de financements et les options de mobilisation.

Tableau 2: Sources et options de mobilisation des ressources financières

Type de ressources	Options de mobilisation
Ressources internes	<ul style="list-style-type: none"> - la contribution des populations à la base (à travers le warrantage ou un fonds local) ; - le financement des activités de CES/DRS par la Banque Agricole du Faso, le Fonds de développement agricole ; - le plaidoyer pour l'orientation d'une partie du fonds minier de développement local et des taxes prélevées sur l'orpillage vers les investissements de CES/DRS; - la contribution des institutions de micro finance (IMF) à travers des fonds de garantie et des fonds de crédit pour les producteurs ; - la contribution du fonds de subvention locale à l'endroit des collectivités ; - l'inscription des actions de CES/DRS dans les plans locaux de développement (PLD) et les plans annuels d'investissement (PAI); - l'utilisation en partie des taxes sur les agrégats des communes et du Fonds d'entretien routier pour financer les activités de CES/DRS ; - l'implication des sociétés industrielles au financement de la CES/DRS ; - l'inscription des cibles définies par la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) dans les politiques de développement pour permettre la mobilisation des ressources financières ;
Ressources externes	<ul style="list-style-type: none"> - l'exploration de sources de financements privées, notamment la mobilisation et la contribution de la diaspora au financement de la SNRCRS ; - la soumission de projets éligibles aux Fonds verts ; - la contribution des PTF.

V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Plusieurs risques peuvent constituer un frein à l'opérationnalisation du plan d'actions de la SNRCRS. Ces risques imputables à l'environnement national, sous régional et international doivent être minimisés en vue de l'atteinte des objectifs visés. Les principaux risques qui pourraient entraver l'atteinte des résultats sont : (i) l'instabilité socio-politique et institutionnelle ; (ii) les aléas climatiques, (iii) les crises économique et financière ; (iv) la non adhésion des acteurs ; (v) les conflits fonciers et (vi) l'insécurité. Pour chaque risque, des mesures d'atténuation sont proposées.

5.1. Instabilité socio-politique et institutionnelle

La mise en œuvre de la SNRCRS peut être compromise par une dégradation du contexte socio-politique. La stabilité socio-politique est déterminante pour la participation des populations, la confiance des partenaires techniques et financiers et la mobilisation des ressources financières.

L'entretien d'un dialogue constructif avec les différents acteurs sociaux et politiques et l'observation d'une veille sur les éventuels troubles socio-politiques sont indispensables pour favoriser l'évolution positive de l'activité économique ainsi que des capacités institutionnelles et techniques régionales.

La stabilité du cadre institutionnel et la collaboration de tous les acteurs du sous-secteur sont d'une importance fondamentale pour un bon pilotage de la stratégie. Toute évolution défavorable du cadre institutionnel (y compris les ressources humaines) ainsi que la faible mobilisation des acteurs du sous-secteur sont susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Il importe alors de stabiliser ce cadre institutionnel en créant les conditions d'une participation effective de tous les acteurs.

5.2. Aléas climatiques

Les aléas climatiques aggravent le phénomène de dégradation des sols. Les impacts négatifs de ces derniers sur le sol sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs de la SNRCRS.

Il est nécessaire que les autorités nationales accordent une grande importance aux actions de lutte contre les effets des changements climatiques. Il s'agit

particulièrement de renforcer les systèmes d'information et les capacités à long terme des cadres institutionnels impliqués dans l'adaptation et l'atténuation aux risques liés aux changements climatiques. De même, il y a nécessité de mettre en œuvre un mécanisme financier et durable de résilience aux effets néfastes des changements climatiques.

5.3. Crises économiques et financières

La stabilité de l'environnement économique internationale est déterminante dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNRCRS et partant un meilleur financement du développement. Un environnement international marqué par des crises économiques et financières affecterait les capacités de financement de l'économie, d'où la nécessité de développer des actions de veille et d'anticipation pour limiter l'impact de la volatilité et de l'imprévisibilité des flux extérieurs.

5.4. Non adhésion des acteurs

Les activités de restauration, conservation et de récupération des sols sont pénibles. Cette pénibilité apparaît souvent comme un frein à l'adhésion des populations et à la mise en œuvre des investissements. Le principe de participation vise à informer et à impliquer toutes les parties prenantes, afin de garantir leur participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités. Il se matérialise par des concertations et permet de prendre en compte les préoccupations de toutes les catégories d'acteurs et subséquemment d'obtenir leur adhésion et contribution.

5.5. Conflits fonciers

La récurrence des conflits relatifs au foncier constitue des sources de dislocation du tissu social au niveau local qui est la zone d'intervention direct des actions de la stratégie. Par conséquent, il sera judicieux d'opérationnaliser les instances de gestion foncière en milieu rural (SFR, CFV, CCFV) afin de sécuriser les investissements.

5.6. Insécurité

A l'instar des autres pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est actuellement sous la menace des mouvements terroristes. Cette situation entrave considérablement le déroulement normal des activités sur le terrain. Pour réduire les effets néfastes de cette insécurité, il faudrait tenir compte du défi sécuritaire dans la programmation des activités.

ANNEXE

Annexe : Cadre de programmation du plan d'actions triennal

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
Objectif stratégique: OS.1.1 : assurer le pilotage et la coordination des actions de CES/DRS																			
Action 1.1.1.1 : mise en place de la plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par la CSI-GDT																			
A.1.1.1.1.1	Finaliser les projets de textes existants	Existence de textes finalisés	Rapport d'activités	MAAH	Consultants MAAH MRAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				1			6 000	0	0	0	6 000	0	0	6 000
A.1.1.1.1.2	Tenir l'assemblée générale constitutive	Nombre d'assemblée générale constitutive tenu	PV de l'assemblée	MAAH	Acteurs de la CES/DRS					1		12 000	0	0	0	0	12 000	0	12 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.1.1.1.3	Rendre opérationnel le Groupe thématique « Gestion durable de la fertilité des terres agricoles »	Nombre de réunion du groupe thématique tenu	Compte rendu de réunion	DGAHDI	Acteurs de la CES/DRS	1			1	2	2	6 000	6 000	0	0	6 000	12 000	12 000	36 000
Sous-total													6 000	0	0	12 000	24 000	12 000	54 000
Action 1.1.1.2 : animation de la plateforme nationale pour la gestion durable des terres prévue par la CSI-GDT																			
A.1.1.1.2.1	Tenir les rencontres statutaires de la plateforme GDT	Nombre de rencontre tenu	Compte rendu de rencontre	MAAH	MEEVCC MRAH, INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA	1			1	2	2	6 000	6 000	0	0	6 000	12 000	12 000	36 000
A.1.1.1.2.2	Mettre en place un espace virtuel de la plateforme	nombre d'espace virtuel de la plateforme mise en place	Rapport d'activités la plateforme mise en place	MAAH	MEEVCC MRAH, INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					1		50 000	0	0	0	0	50 000	0	50 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.1.1.2.3	Animer un espace virtuel de la plateforme	nombre d'espace virtuel de la plateforme fonctionnel	Rapport d'activités la plateforme mise en place	MAAH	MEEVCC MRAH, INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					1	1	5 000	0	0	0	0	5 000	5 000	10 000
A.1.1.1.2.4	former les acteurs en charge de l'animation de la plateforme	Nombre d'acteurs formés	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH, INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					1	1	15 000	0	0	0	0	15 000	15 000	30 000
Sous-total													6 000	0	0	6 000	82 000	32 000	126 000
Action 1.1.2.1 : classification des techniques de CES/DRS par région																			
A.1.1.2.1.1	Elaborer un document de classification des techniques de CES/DRS éprouvées par région	existence de document de classification des techniques CES/DRS	Rapport d'activités Document de classification des techniques CES/DRS	DGAHDI	Consultants MAAH, MEEVCC MRAH, INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					1		10000	0	0	0	0	10000	0	10000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.1.2.1.2	reproduire le document de classification	nombre de document reproduit	Rapport d'activités	DGAHDI	MAAH, MEEVCC MRAH, INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					1300		5	0	0	0	0	6500	0	6500
A.1.1.2.1.3	Organiser des ateliers de diffusion du document de classification dans chaque région	Nombre d'atelier de diffusion du document de classification	Rapport d'activités Compte rendu (CR)	DGAHDI	MAAH MEEVCC MRAH Ministère de la communication INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					3	10	10000	0	0	0	0	30000	100000	130000
Sous-total													0	0	0	0	46500	100000	146500
Action 1.1.2.2 : mise en place d'un cadre de concertation.																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.1.2.2.1	mettre en place un cadre de concertation entre les Ministères du secteur rural et MINEFID sur la question spécifique de la CES/DRS	existence d'un cadre de concertation	Arrêté de création du cadre	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID					1		5 000	-	-	-	-	5 000	-	5 000
A.1.1.2.2.2	Tenir les sessions du cadre de dialogue	nombre de session tenue	CR	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID					2	2	3 500	-	-	-	-	7 000	7 000	14 000
A.1.1.2.2.3	Mettre en place le CNP et secrétariat technique (ST/CNP)	existence d'un arrêté de mise en place	Rapport d'activités Arrêté de mise en place	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID	1						0	-	-	-	-	-	-	-
A.1.1.2.2.4	Tenir les rencontres du CNP	nombre de rencontre du CNP tenue	CR	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID		1		1	2	2	6 000	-	6 000	-	6 000	12 000	12 000	36 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE										
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL				
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4							
A.1.1.2.2.5	Tenir les rencontres du ST/CNP	nombre de rencontre du ST/CNP tenue	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF		1		1		2		2	5 000	-	5 000	-	5 000	10 000	10 000	30 000		
Sous-total														-	11 000	-	11 000	34 000	29 000	85 000			
Action 1.1.2.3 : Recrutement de personnel supplémentaire																							
A.1.1.2.3.1	Recruter 5 ingénieurs du Génie Rural	Nombre d'ingénieur du génie rural recruté	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	4750	14250	14250	14250	14250	57000	57000	57000	171000			
A.1.1.2.3.2	Recruter 2 spécialistes en aménagement hydroagricole	Nombre de spécialiste en aménagement hydroagricole recruté	CR	DGAHDI	MAAH MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	1900	5700	5700	5700	5700	22800	22800	22800	68400			
A.1.1.2.3.3	Recruter 2 statisticiens	Nombre de statisticien recruté	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	1900	5700	5700	5700	5700	22800	22800	22800	68400			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.1.2.3.4	Recruter 3 géographes/géomaticiens	Nombre géographes/géomaticiens recruté	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	2850	8550	8550	8550	8550	34200	34200	102600
A.1.1.2.3.5	Recruter 2 informaticiens	Nombre d'informaticiens recrutés	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	1900	5700	5700	5700	5700	22800	22800	68400
A.1.1.2.3.6	Recruter 2 sociologues	Nombre de sociologues recruté	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	1900	5700	5700	5700	5700	22800	22800	68400
A.1.1.2.3.7	Recruter 1 spécialistes en formulation et gestion de projet	Nombre de spécialistes en gestion de projet recruté	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	950	2850	2850	2850	2850	11400	11400	34200
A.1.1.2.3.8	Recruter 4 ingénieurs travaux	nombre d'ingénieur de travaux GR	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	3140		9420	9420	0	0	0	18840

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.1.2.3.9	Recruter 3 Ingénieur Pédologue	nombre d'ingénieurs pédologue	CR	DGAHDI	MEEVCC MRAH MRSI PTF	3	3	3	3	12	12	2850		8550	8550	0	0	0	17100
Sous-total													48450	66420	66420	48450	193800	193800	617340
Objectif stratégique 1.2: assurer le suivi évaluation, la capitalisation et la communication sur les actions de CES/DRS																			
Action 1.2.1.1: actualisation de la situation de référence des terres dégradées, des acteurs et de la CES/DRS au Burkina Faso																			
A.1.2.1.1.1	Actualiser la situation de référence	Existence d'une situation de référence actualisée	Rapport d'activités document de situation de référence	DGAHDI	MAAH MEEVCC MRAH MINEFID INERA PTF Acteurs de la CES/DRS CRA OPA	1				1	1	30000	30000	0	0	0	30000	30000	90000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.2.1.1.2	Produire un document analytique de la situation de référence de la CES/DRS au Burkina Faso			DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC MRAH INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA			1			3 000	0	0	3000	0	0	3000		
A.1.2.1.1.3	Diffuser les résultats de la situation de référence auprès de tous les acteurs de la CES/DRS			DGAHDI	MAAH, MEEVCC MRAH, INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA		4	6	3	13	13	4 000	0	16000	24000	12000	52000	52000	156000
Sous-total												30 000	16 000	27 000	12 000	82 000	82 000	249 000	
Action 1.2.1.2 : mise en place d'un système de suivi évaluation opérationnel des actions de CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.2.1.2.1	Mettre en place le dispositif de suivi-évaluation opérationnel des actions de CES/DRS	Existence du dispositif de suivi-évaluation	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants	1						6 000	6 000	0	0	0	0	0	6 000
A.1.2.1.2.2	Former les acteurs du suivi-évaluation	Nombre de session de formation tenue	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants			2		2	2	6 250	0	0	12 500	0	12 500	12 500	37 500
A.1.2.1.2.3	Elaborer les outils de suivi-évaluation de SNRCRS	Nombre d'outil des SE élaboré	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants DGAHDI		1					6 000	0	6 000	0	0	0	0	6 000
Sous-total													6 000	6 000	12 500	0	12 500	12 500	49 500
Action 1.2.1.3 : mise en place d'une base de données des actions de CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.2.1.3.1	Mettre en place une base de données géoréférencées des terres dégradées, des actions et des acteurs CES/DRS	Existence d'une base de données géoréférencées des terres dégradées, des actions et des acteurs CES/DRS	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC MRAH INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				1			15 000	0	0	0	15 000	0	0	15 000
A.1.2.1.3.2	Tenir à jour la base de données	Existence d'une base de données géoréférencées à jour							1	1	1	10 000	0	0	0	10 000	10 000	10 000	30 000
Sous-total													0	0	0	25 000	10 000	10 000	45 000
Action 1.2.2.1: Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A1.2.2.1.1	Elabore un plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS et son plan	disponibilité du document de stratégie	rapport d'activité	MAAH	Consultants MAAH MEEVCC MRAH INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA		1					15 000	0	15 000	0	0	0	0	15 000
A1.2.2.1.2	Mettre en œuvre le plan de communication sur les techniques éprouvées de CES/DRS	taux d'exécution des activités	Rapport d'activités	DGAHDI	MEEVC MRAH INERA PTF DCESS DCPM DRAAH					1	1	50 000	0	0	0	0	50 000	50 000	100 000
Sous-total													0	15 000	0	0	50 000	50 000	115 000
Action 1.2.2.2 information des acteurs interne et externe de la CES/DRS																			
A1.2.2.2.1	Réaliser des spots télé sur les CES/DRS en Français doublés en Mooré, Djoula, Foulfouldé	Nombre de spot télé réalisé	rapport d'activités	DGAHDI	MEEVC MRAH MCRP INERA PTF DCESS DCPM DRAAH		1	1				3 300	0	3 300	3 300	0	0	0	6 600

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A1.2.2.2.2	Réaliser des spots radio sur les CES/DRS en Français doublés en 15 autres langues	Nombre de spot radio réalisé	rapport d'activités	DGAHDI	MEEVC MRAH MCRP INERA PTF DGESS DCPM DRAAH		1	1			1 700	0	1 700	1 700	0	0	0	3 400	
A1.2.2.2.3	Diffuser les spots télé dans 3 médias	Nombre de diffusion des spots télé	rapport d'activités	DGAHDI	MEEVC MRAH MCRP INERA PTF DGESS DCPM DRAAH		90	90		180	180	200	0	18 000	18 000	0	36 000	36 000	108 000
A1.2.2.2.4	Diffuser les spots radio dans toutes les régions et communes	Nombre de diffusion des spots radio	rapport d'activités	DGAHDI	MEEVC MRAH MCRP INERA PTF DGESS DCPM DRAAH		72 300			723 000	723 000	10	0	723 000	0	0	723 000	723 000	2 169 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A1.2.2.2.5	Diffuser des insertions presses en pleine page quadrichrome sur les CES/DRS dans 4 journaux de la presse écrite	Nombre d'insertion presse diffusé	rapport d'activités	DGAHDI	DCPM/M AAH		8	16	8	24	24	500	0	4 000	8 000	4 000	12 000	12 000	40 000
A1.2.2.2.6	Diffuser des articles de presse de CES/DRS dans 5 journaux écrits et 2 presses en ligne	Nombre d'article diffusé	rapport d'activités	DGAHDI	DCPM/M AAH		1	1	1	3	3	800	0	800	800	800	2 400	2 400	7 200
A1.2.2.2.7	Réaliser un publi-reportage sur au moins 5 techniques CES/DRS	Nombre de publi-reportage sur les CES/DRS réalisé	rapport d'activités	DGAHDI	DCPM/M AAH				1			2 000	0	0	0	2 000	0	0	2 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A1.2.2.2.8	Diffuser le publi-reportage sur les techniques CES/DRS	Nombre de diffusion	rapport d'activités	DGAHDI	DCPM/M AAH					3	3	600	0	0	0	0	1 800	1 800	3 600
A1.2.2.2.9	Confectionner des visuels pour affichage sur les panneaux urbains et routiers	Nombre d'affichage de visuel	rapport d'activités	DGAHDI	DCPM/M AAH					40	40	255	0	0	0	0	10 200	10 200	20 400
A1.2.2.2.10	Assurer la couverture médiatique des activités	taux de couverture médiatique	rapport d'activités	DGAHDI	MEEVC MRAH MCRP INERA PTF DGESS DCPM DRAAH			2	3	5	5	500	0	0	1 000	1 500	2 500	2 500	7 500
Sous-total													0	750 800	32 800	8 300	787 900	787 900	2 367 700
Objectif stratégique: OS.1.3: Assurer le financement innovant et durable des actions de gestion durable des sols																			
Action 1.3.1.1: Mobilisation de la contribution des communes et des producteurs (trices) en faveur des actions de CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.3.1.1.1	Mobiliser la contribution financière des communes	Part du budget communal alloué aux actions de CES/DRS	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID					2	2	7 500	0	0	0	0	15 000	15 000	30 000
A.1.3.1.1.2	Mobiliser la contribution des producteurs	Contribution des producteurs aux actions de CES/DRS	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID					2	2	7 500	0	0	0	0	15 000	15 000	30 000
Sous-total													0	0	0	0	30 000	30 000	60 000
Action 1.3.1.2 : Accroissement des ressources allouées à la CES/DRS dans budget de l'Etat																			
A.1.3.1.2.1	inscrire le domaine CES/DRS comme priorité de l'Etat	Taux d'accroissement des ressources dédiées au	Loi de finance	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID				1			0	0	0	0	0	0	0	0

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
		domaine																	
A.1.3.1.2.2	Suivre et évaluer l'utilisation des ressources allouées au domaine CES/DRS	taux de réalisations des activités de la CES/DRS	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID				1	1	1	15 000	0	0	0	15 000	15 000	15 000	45 000
Sous-total													0	0	0	15 000	15 000	15 000	45 000
Action 1.3.1.3 : Mobilisation des ressources des partenaires techniques et financiers																			
A.1.3.1.3.1	Elaborer un document de plaidoyer	Existence du document de plaidoyer	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID				1			5000	0	0	0	5000	0	0	5 000
A.1.3.1.3.2	Tenir une table ronde des PTF	Nombre de table ronde tenue	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID				1			3000	0	0	0	3000	0	0	3 000
Sous-total													0	0	0	8 000	0	0	8 000
Action 1.3.1.4 : mobilisation des ressources des Burkinabè de l'extérieur																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.3.1.4.1	Rédiger un document de stratégie de financement par les burkinabè à l'extérieurs des actions de CES/DRS	Document de stratégie disponible et mis en application	Rapport d'activités	DGAHDI	MEEVCC MRAH MINEFID				1			5 000	0	0	0	5000	0	0	5000
A.1.3.1.4.2	Soumettre des projets de CES/DRS au financement des Burkinabè de l'extérieur	Nombre de projets soumis	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH				1			0	0	0	0	0	0	0	0
A.1.3.1.4.3	Créer un guichet au niveau du fonds de développement agricole dédié aux Burkinabè de l'extérieur	Existence du guichet	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID				1			0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total													0	0	0	5 000	0	0	5 000
Action 1.3.2.1 : Recherche de partenaires pour le financement innovant des actions CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.3.2.1.1	Formuler des projets et programmes éligibles aux Fonds verts	Nombre de projets et programmes éligibles par les fonds verts	Rapport d'activités	DGAHDI				1	1		20 000	0	0	0	20 000	20 000	0	40 000	
A.1.3.2.1.2	Susciter l'accompagnement des entreprises industrielles et minières	Nombre de sociétés industrielles et minières finançant la CES/DRS	Rapport d'activités	DGAHDI	MAAH, MEEVCC MRAH Consultants Ministère de la femme Ministère de l'emploi et de la jeunesse			1	1	1	7 500	0	0	0	7 500	7 500	7 500	22 500	
Sous-total												0	0	0	27 500	27 500	7 500	62 500	
Action 1.3.2.2 : Mobilisation des financements innovants des actions de CES/DRS																			
A.1.3.2.2.1	Soumettre les projets et programmes éligibles aux Fonds verts	Nombre de projets et programmes	Rapport d'activités	MAAH	MAAH, MINEFID MEEVCC MRAH MCIA						0	0	0	0	0	0	0	0	

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
		financés par les fonds verts																	
A.1.3.2.2.2	Soumettre les projets et programmes éligibles aux sociétés industrielles et minières	Nombre de projets et programmes financés par les sociétés industrielles et minières	Rapport d'activités	MAAH	MAAH, MINEFID, MEEVCC, MRAH, MCIA				2			7 500	0	0	0	15 000	0	0	15 000
Sous-total													0	0	0	15 000	0	0	15 000
Action 1.3.3.1: Développement de produits financiers adaptés au financement de la CES/DRS																			
A.1.3.3.1.1	Développer au niveau des IMF des produits financiers adaptés aux activités de CES/DRS	Nombre de produits financiers développés au niveau des IMF	Rapport d'activités	MAAH	MAAH, IF, BADF				3			1000	0	0	0	3000	0	0	3 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.1.3.3.1.2	Développer au niveau de la BADF des produits financiers adaptés aux activités de CES/DRS	Nombre de produits financier développés au niveau de la BADF	rapport d'activités	MAAH	MINEFID IF BADF				3			1000	0	0	0	3000	0	0	3 000
Sous-total													0	0	0	6 000	0	0	6 000
Action 1.3.3.2 : promotion de l'accès aux crédits adaptés au financement innovant de la CES/DRS																			
A.1.3.3.2.1	Informier et sensibiliser les réseaux d'agriculteurs sur l'existence de nouveaux produits financiers	Nombre de session de sensibilisation	rapport d'activités	MAAH	MAAH, IMF, BADF					2	2	5000	0	0	0	0	10000	10000	20 000
A.1.3.3.2.2	Susciter l'adhésion et l'acceptation des réseaux producteurs aux nouveaux produits financiers	Nombre de bénéficiaires de crédits CES/DRS	rapport d'activités	MAAH	MAAH, IMF, BADF					4	4	15000	0	0	0	0	60000	60000	120 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
Sous-total												0	0	0	0	70 000	70 000	140 000	
Total axe 1												96 450	865 220	138 720	199 250	1 465 200	1 431 700	4 196 540	
Objectif stratégique: OS.2.1: renforcer les capacités techniques des acteurs																			
Action 2.1.1.1 : formation des agents d'encadrement à la vulgarisation des techniques de CES/DRS																			
A.2.1.1.1.1	Identifier les besoins en formation	Répertoire des besoins pertinents en formation exprimés par les futurs bénéficiaires de la formation		DGAHDI	Consultants MAAH MRAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA		1					2 000	0	2 000	0	0	0	0	2 000
A.2.1.1.1.2	Elaborer les outils et supports didactiques nécessaires à la formation	Nombre d'outils et supports didactiques élaborés	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MRAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA			1		2	2	15 000	0	0	15 000	0	30 000	30 000	75 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.2.1.1.1.3	Former des acteurs et actrices d'appui-conseil	Nombre de sessions de formation	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA		2	3	2	7	7	7 500	0	15 000	22 500	15 000	52 500	52 500	157 500
A.2.1.1.1.4	Suivre et évaluer les formations	Qualité des prestations des agents d'appui-conseil	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants		2	3	2	7	7	1 000	0	2 000	3 000	2 000	7 000	7 000	21 000
Sous-total													0	19 000	40 500	17 000	89 500	89 500	255 500
Action 2.1.1.2 : renforcement de la prise en compte de la CES/DRS dans les programmes d'alphabetisation fonctionnelle et les curricula des écoles professionnelles de formation agricole																			
A.2.1.1.2.1	Elaborer des modules de formation de CES/DRS	Nombre de modules de formation en CES/DRS élaboré	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants Acteurs de la CES/DRS CRA OPA			1		1	1	10 000	0	0	10 000	0	10 000	10 000	30 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.2.1.1.2.2	Traduire les modules de formation de CES/DRS en langues locales	Nombre de traduction	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				3	6	6	550	0	0	0	1 650	3 300	3 300	8 250
A.2.1.1.2.3	Diffuser les modules de formation de CES/DRS en langues nationales	Nombre de module diffusé	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				1	1	1	30 000	0	0	0	30 000	30 000	30 000	90 000
A.2.1.1.2.4	Intégrer les modules de formation de CES/DRS dans les programmes d'alphabétisation fonctionnelle	nombre de programmes d'alphabétisation fonctionnelle intégrant les modules CES/DRS	Rapport d'activités	DGAHDI	MFPTPS MJPEJ Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					10	20	2 000	0	0	0	0	20 000	40 000	60 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.2.1.1.2.5	Intégrer les travaux pratiques (TP) de CES/DRS dans les écoles professionnelles de formation agricole	nombre d'école professionnelle intégrant les TP de CES/DRS	Rapport d'activités	MAAH	MFPTPS MJPEJ Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				8	5	5	2 000	0	0	0	16 000	10 000	10 000	36 000
Sous-total													0	0	10 000	47 650	73 300	93 300	224 250
Action 2.1.2.1 : renforcement des capacités techniques des organisations des producteurs/trices																			
A2.1.2.1.1	Identifier les besoins en formation	Nombre de session d'identification	Rapport d'activités	DGAHDI	MAAH Acteurs CES/DRS		13					2000	0	26000	0	0	0	0	26 000
A2.1.2.1.2	Former les producteurs/trices	Nombre de session	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA		5	8	13	13	4800	0	24000	0	38400	62400	62400	62400	187 200

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A2.1.2.1.3	Suivre, superviser et évaluer les formations	Nombre de formation suivies et évaluées	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants		5		8	13	13	1000	0	5000	0	8000	13000	13000	39 000
Sous-total													0	55 000	0	46 400	75 400	75 400	252 200
Action 2.1.2.2: accessibilisation des connaissances en matière de CES/DRS aux producteurs (trices)																			
A2.1.2.2.1	Traduire les documents techniques en langues locales	Nombre de documents techniques traduits	Rapport d'activités document technique traduit	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA			2				200	0	0	400	0	0	0	400
A2.1.2.2.2	Concevoir des boîtes à images par techniques CES/DRS	Nombre de boîtes à images conçues par techniques CES/DRS	Rapport d'activités boîte à image	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					2		15000	0	0	0	0	30000	0	30 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A2.1.2.2.3	Disponibiliser les documents techniques de CES/DRS auprès des communes	Nombre de commune disposant de documents techniques de CES/DRS	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				10	20	20	100	0	0	0	1000	2000	2000	5 000
A2.1.2.2.4	Sensibiliser les collectivités sur leur rôle dans la gestion durable des terres	Nombre de session de sensibilisation	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				2	2	2	15000	0	0	0	30000	30000	30000	90 000
A2.1.2.2.5	Sensibiliser les producteurs (trices) sur le rôle des collectivités dans la gestion durable des terres	Nombre de session de sensibilisation	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				10	20	20	2000	0	0	0	20000	40000	40000	100 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A2.1.2.2.6	Diffuser un film documentaire sur les CES/DRS	Nombre de film documentaire	Rapport d'activités	DGAHDI	DCPM/M AAH		1			1	1	2000	0	2000	0	0	2000	2000	6 000
A2.1.2.2.7	Diffuser un film documentaire sur les CES/DRS	Nombre de film documentaire	Rapport d'activités	DGAHDI	DCPM/M AAH			1		1	1	500	0	0	500	0	500	500	1 500
A2.1.2.2.8	utiliser des canaux locaux de partages des connaissances techniques sur les CES/DRS	Nombre de diffusion	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MEEVCC INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				50	50	50	25	0	0	0	1250	1250	1250	3 750
Sous-total													0	2 000	900	52 250	105 750	75 750	236 650
Action 2.1.2.3 : soutien au conseil à l'exploitation familiale et organisation des échanges inter-paysans																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A2.1.2.3.1	Identifier les besoins en conseil des exploitants agricoles	Existence d'un recueil des besoins en conseil de toutes les CRA et OPA	Rapport d'activités	DGAHDI	MAAH MRAH MEEVCC Acteurs de la CES/DRS CRA OPA		1					2000	0	2000	0	0	0	0	2 000
A2.1.2.3.2	Organiser des visites inter-paysans d'exploitations agricoles modèles	Nombre de visites inter-paysans	Rapport d'activités	DGAHDI	MAAH MRAH MEEVCC Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					2	2	25000	0	0	0	0	50000	50000	100 000
Sous-total													0	2 000	0	0	50 000	50 000	102 000
Objectif stratégique: OS.2.2: renforcer les capacités opérationnelles des acteurs																			
Action 2.2.1.1 : appui à l'équipement matériel des acteurs d'appui-conseil																			
A.2.2.1.1.1	Acquérir du matériel roulant au profit des services d'appui-conseil	Nombre de motos	PV de réception	DGAHDI	DRAAH MINEFID PTF					100		2 000	0	0	0	0	20000	0	200 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.2.2.1.1.2	Acquérir du matériel bureautique au profit des services d'appui-conseil	Nombre de matériel bureautique	PV de réception	DGAHDI	MAAH MINEFID PTF				1	1		25 000	0	0	0	25000	25000	0	50 000
A.2.2.1.1.3	Acquérir du matériel et consommable informatique au profit des services d'appui conseil	Nombre de matériel et consommable information	PV de réception	DGAHDI	MAAH MINEFID PTF				1	1		25 000	0	0	0	25000	25000	0	50 000
Sous-total													0	0	0	50 000	250 000	0	300 000
Action 2.2.1.2 : appui à l'équipement technique des acteurs d'appui-conseil de CES/DRS																			
A.2.2.1.2.1	Acquérir des GPS au profit des services d'appui-conseil	Nombre de GPS	PV de réception	DGAHDI	MAAH MINEFID PTF STD				50	100	100	300	0	0	0	15000	30000	30000	75 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.2.2.1.2.2	Acquérir des kits de petits matériels techniques au profit des services d'appui-conseil	Nombre de kit distribué	PV de réception	DGAHDI	MAAH MINEFID PTF STD				100	200	200	50	0	0	0	5000	10000	10000	25 000
A.2.2.1.2.3	Mettre en place des sites de démonstration CES/DRS	Nombre de site mise en place	Rapport d'activités	DGAHDI	MAAH PTF STD					25	25	750	0	0	0	0	18750	18750	37 500
Sous-total													0	0	0	20 000	58 750	58 750	137 500
Action 2.2.2.1 : le soutien aux opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS (artisans, PME, commerçants, prestataires de services, etc.)																			
A2.2.2.1.1	Répertorier les opérateurs privés évoluant dans la réalisation d'infrastructures de CES/DRS	existence d'un répertoire des opérateurs privés de CES	Rapport d'activités	DGAHDI	Consultants MAAH MECCEV MRAH PTF				1			6000	0	0	0	6000	0	0	6 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A2.2.2.1.2	Former les entreprises dans le domaine de CES/DRS	Nombre de session de formation tenue	Rapport d'activités	MAAH	MINEFID MCIA MRAH MEBF		1			2	2	5	0	5	0	0	10	10	25
A2.2.2.1.3	Former les artisans et artisanes en matière de fabrication du matériel de CES/DRS	Nombre de sessions de formations	Rapport d'activités	MAAH	MAAH MRAH MCIA					2	2	10000	0	0	0	0	20000	20000	40 000
Sous-total													0	5	0	6 000	20 010	20 010	46 025
Action 2.2.2.2 : appui à l'équipement des producteurs/trices en matériel de CES/DRS																			
A2.2.2.2.1	Acquérir des kits de petits matériels de CES/DRS au profit des producteurs (trices)	Nombre de Kit	PV de réception	MAAH	MAAH MCIA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA			500		500	500	90	0	0	45000	0	45000	45000	135000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A2.2.2.2.2	Acquérir du matériel lourd de CES/DRS à la disposition des producteurs (trices)	Nombre de matériel lourds	PV de réception	MAAH	MAAH MCIA PTF Acteurs de la CES/DRS CRA OPA					2	2	150000	0	0	0	0	300000	300000	600000
A2.2.2.2.3	Acquérir à prix subventionné du matériel CES/DRS au profit des jeunes et femmes	Nombre de jeunes et femmes bénéficiaires du matériel de CES/DRS subventionné	Rapport d'activités	MAAH	MAAH MRAH MCIA Ministères en charge de la jeunesse et de la femme					500	500	85500	0	0	0	0	4275000	4275000	8550000
Sous-total													0	0	45000	0	43095000	43095000	86235000
Total axe 2													0	78005	96400	239300	43817710	43557710	87789125
Objectif stratégique: OS.3.1 : promouvoir la recherche-développement et l'innovation en matière de CES/DRS																			
Action 3.1.1.1 : promotion de la recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.1.1.1.1	Développer des thèmes de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS	Nombre de thèmes mise au point dans le domaine de la CES/DRS	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, INERA, CRA, OPA, Acteurs de la CES/DRS			2		2	2	3 000	0	0	6 000	0	6 000	6 000	18 000
A.3.1.1.1.2	Diffuser à grande échelle les résultats obtenus des thèmes de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS	Taux de diffusion des résultats de la recherche-action sur les CES/DRS	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, INERA, CRA, OPA, Acteurs de la CES/DRS					2	1	50 000	0	0	0	0	100 000	50 000	150 000
A.3.1.1.1.3	Valoriser les résultats des recherches	Nombre de résultats de recherche valorisés	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, INERA, CRA, OPA, PTF, Acteurs de la CES/DRS					2	1	50 000	0	0	0	0	100 000	50 000	150 000
Sous-total													0	0	6 000	0	206 000	106 000	318 000
Action 3.1.1.2 : encouragement de la recherche scientifique privée sur la CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.1.1.2.1	Sensibiliser les institutions de recherche scientifique privée sur l'importance de la CES/DRS dans le développement agricole	Nombre d'institution recherche scientifique privée sensibilisée	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MRSI, CRA, OPA, Instituts privés de recherche, Acteurs de la CES/DRS				1	2	3	3 000	0	0	0	3 000	6 000	9 000	18 000
A.3.1.1.2.2	Instituer des prix spéciaux en faveur de la recherche scientifique privée sur la CES/DRS lors du FRSIT	Nombre de prix institué	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MERSI, CRA, OPA, Acteurs de la CES/DRS					2	2	1 000	0	0	0	0	2 000	2 000	4 000
A.3.1.1.2.3	Instituer des prix spéciaux en faveur des innovateurs	Nombre de prix institué en faveur des innovateurs	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MERSI, CRA, OPA, Acteurs de la CES/DRS					2	2	1 000	0	0	0	0	2 000	2 000	4 000
Sous-total													0	0	0	3 000	10 000	13 000	26 000
Action 3.1.2.1 : création et appui des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les innovateurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.1.2.1.1	Formaliser les cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale	Nbre de cadres formalisés	Rapports d'activités	MAAH	MRAH, MEEVCC, INERA, CRA, OPA, Acteurs de la CES/DRS		1	1	1			1000	0	1 000	1 000	1 000	0	0	3 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.1.2.1.2	Soutenir le fonctionnement des cadres de concertation permanents entre les producteurs, les chercheurs et les développeurs sur la CES/DRS à l'échelle nationale, régionale et locale	Nombre de cadre de concertation soutenu	Rapport d'activités	MAAH	MINEFID, MRAH, MEEVCC, INERA, CRA, OPA, Acteurs de la CES/DRS					3	3	5000	0	0	0	0	15 000	15 000	30 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.1.2.1.3	Développer les dialogues locaux inclusifs entre chercheurs, communautés de base, producteurs agricoles, groupements de femmes et de jeunes pour mettre au point des pratiques agricoles résilientes et des technologies de CES/DRS adaptées au contexte local	Nombre de pratiques agricoles résilientes et de technologies de CES/DRS adaptées au contexte local mises au point		MAAH	MRAH, MEEVCC, INERA, CRA, OPA, Acteurs de la CES/DRS	1				1	1	5000	5 000	0	0	0	5 000	5 000	15 000
Sous-total													5 000	1 000	1 000	1 000	20 000	20 000	48 000
Action 3.1.2.2 : facilitation des échanges d'expériences entre les membres du cadre de concertation permanent																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A3.1.2.2.1	Identifier des sites de référence mettant en œuvre des actions de CES/DRS	Nombre de sites de référence identifiés	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA				13	45	45	500	0	0	0	6500	22500	22500	51 500
A3.1.2.2.2	Organiser des voyages d'études sur les sites de référence identifiés en faveur des membres du cadre de concertation permanent	Nombre de voyages d'études organisés	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA CRA OPA Acteurs de la CES/DRS				1	1	1	10000	0	0	0	10000	10000	10000	30 000
Sous-total													0	0	0	16 500	32 500	32 500	81 500
Objectif stratégique: OS.3.2 : faciliter le partage d'expériences et de connaissances entre les acteurs de la CES/DRS																			
Action 3.2.1.1 : développement d'un cadre innovant de partage de connaissances et d'expériences																			
A.3.2.1.1.1	Organiser des émissions radiophoniques	Nombre d'émissions enregistrées et	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA,		2			2	2	500	0	1000	0	0	1000	1000	3 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
		diffusées			acteurs de la CES/DRS														
A.3.2.1.1.2	Organiser des théâtres forum sur les thématiques de CES/DRS	Nombre de théâtre forum organisé	Rapport d'activité	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS		10			20	20	1 000	0	10000	0	0	20000	20000	50 000
A.3.2.1.1.3	Tenir des rencontres de partage de connaissance et d'expérience	Nombre de rencontre tenue	Compte rendu de rencontre	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS		1			1	1	5 000	0	5000	0	0	5000	5000	15 000
Sous-total													0	16 000	0	0	26 000	26 000	68 000
Action 3.2.1.2 : gestion innovante des connaissances et expériences sur la CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.2.1.2.1	Mettre en place une application de gestion des connaissances en matière de CES/DRS	Existence d'une application de gestion	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS					1		20 000	0	0	0	0	20 000	0	20 000
A.3.2.1.2.2	Former les gestionnaires de l'application	Nombre de session de formation tenue	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS					1	1	1 500	0	0	0	0	1 500	1 500	3 000
A.3.2.1.2.3	Former les utilisateurs de l'application	Nombre de session de formation tenue	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS					2	2	2 000	0	0	0	0	4 000	4 000	8 000
Sous-total													0	0	0	0	25 500	5 500	31 000
Action 3.2.2.1 : capitalisation et diffusion des résultats de la recherche et de l'innovation																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.2.2.1.1	Concevoir des outils de collecte des résultats de la recherche	existence des outils de collecte des résultats de la recherche	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS				1			6000	0	0	0	6 000	0	0	6 000
A.3.2.2.1.2	Collecter les données/résultats de recherche en matière de CES/DRS	Nombre de résultats de recherche	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS					1	1	10000	0	0	0	0	10 000	10 000	20 000
A.3.2.2.1.3	Produire un document de synthèse des résultats de la recherche et de innovations dans le domaine de la CES/DRS	existence du document de synthèse	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS						1	5000	0	0	0	0	0	5 000	5 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.2.2.1.4	Diffuser le document de synthèse des résultats de la recherche	Nombre d'exemplaire ventilé	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS						500	10	0	0	0	0	0	5 000	5 000
Sous-total													0	0	0	6 000	10 000	20 000	36 000
Action 3.2.2.2 : facilitation à l'accès des résultats de la recherche et de l'innovation																			
A.3.2.2.2.1	Organiser des journées promotionnelles sur les résultats et innovation de la recherche	Nombre de journée promotionnelle	Rapport d'activités	DGAHDI	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS						1	25000	0	0	0	0	0	25 000	25 000
A.3.2.2.2.2	organiser des panels sur les résultats et innovation de la recherche	Nombre de panel	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MIC, Communes, CRA, OPA, acteurs de la CES/DRS						1	10000	0	0	0	0	0	10 000	10 000
Sous-total													0	0	0	0	0	35 000	35 000
Objectif stratégique: OS.3.3: Promouvoir l'agriculture de conservation																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
Action 3.3.1.1 : mise en place de cadres favorables à l'agriculture de conservation																			
A.3.3.1.1.1	Elaborer une stratégie de promotion de l'agriculture de conservation	disponibilité de la stratégie	rapport d'activité DGAHDI	MAAH	MEEVCC MRAH INERA				1			10 000	0	-	-	-	-	-	
A.3.3.1.1.2	Elaborer des textes législatifs et réglementaires encadrant l'agriculture de conservation	nombre de textes juridiques élaborés	journal officiel	MAAH	MEEVCC, MRAH, SGGCM, INERA				1			10 000	0	-	-	10 000	-	-	10 000
A.3.3.1.1.3	Diffuser la stratégie et les différents textes élaborés	Nombre d'exemple ventilé	rapport d'activité	MAAH	MEEVCC MRAH INERA CNA CPF OPA autres acteurs					500	500	10 000	0	-	-	-	5 000 000	5 000 000	10 000 000
A.3.3.1.1.4	Former les acteurs sur l'appropriation des textes relatifs à l'agriculture de conservation	nombre session	rapport d'activités DGAHDI	DGAHDI	DRAAH			3		3	3	10 000	0	-	30 000	-	30 000	30 000	90 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
Sous-total												0	0	30 000	10 000	5 030 000	5 030 000	10 100 000	
Action 3.3.1.2 : renforcement de la pratique de l'agriculture de conservation																			
A.3.3.1.2.1	Elaborer un guide méthodologique sur l'agriculture de conservation	Existence du guide	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA					1		10000	0	0	0	0	10000	0	10000
A.3.3.1.2.2	Elaborer des fiches techniques sur la pratique de l'agriculture de conservation	Nombre de fiches élaborées	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA					5		1 000	0	0	0	0	5000	0	5000
A.3.3.1.2.3	Diffuser le guide et les fiches techniques sur l'agriculture de conservation	Nombre d'exemplaires ventilés	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA					500	500	5	0	0	0	0	2500	2500	5000
Sous-total													0	0	0	0	17 500	2 500	20 000
Action 3.3.2.1 : accompagnement des activités des réseaux et associations d'agriculteurs																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL	
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4				
A.3.3.2.1.1	Faciliter l'accès des réseaux et associations de producteurs aux techniques de l'agriculture de conservation	Nombre de réseau et association ayant accès	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA CNA CPF OPA autres acteurs					13	13	50	0	-	-	-	650	650	1 300	
A.3.3.2.1.2	Organiser des voyages d'études et/ou d'échange d'expérience au profit des réseaux et associations de producteurs	nombre de voyages d'études et/ou d'échange d'expérience	rapport d'activités DGAHDI	MAAH	DRAAH/ MAAH					2	2	10000	0	-	-	-	20 000	20 000	40 000	
Sous-total													0	0	0	0	20 650	20 650	41 300	
Action 3.3.2.2 : promotion des produits agricoles issus de l'agriculture de conservation																				

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.3.2.2.1	Concevoir des emballages spécifiques aux produits de l'agriculture de conservation	Nombre de modèle d'emballage spécifiques	Rapport d'activité	MAAH	MCIA MEEVCC					1	2	500	0	0	0	0	500	1000	1 500
A.3.3.2.2.2	Organiser des journées promotionnelles des produits de l'agriculture de conservation	Nombre de journées promotionnelles	Rapport d'activité	MAAH	MCIA MEEVCC MRAH INERA PTF CNA CPF					1	1	25000	0	0	0	0	25000	25000	50 000
Sous-total													0	0	0	0	25 500	26 000	51 500
Objectif stratégique: OS.3.4: promouvoir les techniques de l'agriculture de conservation																			
Action 3.4.1.1 : renforcement des capacités techniques des agents d'appui-conseil et des producteurs																			
A3.4.1.1.1	organiser des sessions de formation au profit des agents d'appui-conseil	nombre d'agents d'appui conseil formés	rapport d'activités DGAHDI	MAAH	MEEVCC MRAH INERA PTF					3	3	7 500	0	-	-	-	22 500	22 500	45 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A3.4.1.1.2	organiser des sessions de formation au profit des producteurs	nombre de producteur formé	rapport d'activités DGAHDI	MAAH	MEEVCC MRAH INERA PTF					3	3	4 000	0	-	-	-	12 000	12 000	24 000
Sous-total													0	0	0	0	34 500	34 500	69 000
Action 3.4.1.2 : Renforcement des capacités opérationnelles des producteurs																			
A.3.4.1.2.1	Acquérir des équipements au profit des producteurs	Nombre de kit	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA PTF					200	300	90	0	-	-	-	18 000	27 000	45 000
A.3.4.1.2.2	Acquérir des kits au profit des agents d'appui-conseil	Nombre de kit	PV de réception	MAAH	MEEVCC MRAH INERA				100	200	200	90	0	-	-	9 000	18 000	18 000	45 000
Sous-total													0	0	0	9 000	36 000	45 000	90 000
Action 3.4.2.1 : sensibilisations des différents acteurs																			
A.3.4.2.1.1	Organiser des concours meilleurs producteurs en agriculture de conservation	Nombre de producteur primé	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA PTF					26	26	1000	0	0	0	0	26000	26000	52 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.4.2.1.2	Organiser des séances de sensibilisation	nombre de séances de sensibilisation organisées	rapport d'activités DGAHDI	MAAH	MEEVCC MRAH INERA PTF					45	45	500	0	0	0	0	22500	22500	45 000
Sous-total													0	0	0	0	48 500	48 500	97 000
Action 3.4.2.2 : expérimentation de l'agriculture de conservation dans les exploitations agricoles																			
A.3.4.2.2.1	Mettre en place des sites d'expérimentation de l'agriculture de conservation	nombre de sites d'expérimentation mis en place	rapport d'activités DGAHDI	MAAH	MEEVCC MRAH Structures de recherche (Consortium national santé des sols, INERA etc.)					6	7	3000	0	-	-	-	18 000	21 000	39 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.3.4.2.2.2	Réaliser des tests d'adaptation et de diffusion de systèmes de production fondés sur l'agriculture de conservation	nombre de tests d'adaptation et de diffusion	rapport d'activités DGAHD I	MAAH	MEEVCC MRAH Structures de recherche (Consortium national santé des sols, INERA etc.)					6	7	3000	0	-	-	-	18 000	21 000	39 000
Sous-total													0	0	0	0	36 000	42 000	78 000
Total axe 3													5 000	17 000	37 000	45 500	5 578 650	5 507 150	11 190 300
Objectif stratégique: OS.4.1: prendre en compte les actions de CES/DRS dans les plans locaux de développement																			
Action 4.1.1.1 : actualisation des plans communaux de développement (PCD) en vue d'intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS																			
A.4.1.1.1.1	Faire des plaidoyers auprès des communes pour la prise en compte de la CES/DRS dans les plans communaux de	Nombre de rencontres de plaidoyer	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA Conseils municipaux		10			20	20	3 000	0	30 000	0	0	60 000	60 000	150 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
	développement																		
A.4.1.1.1.2	Renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage des communes en matière de CES/DRS (planification, coordination et suivi-évaluation)	Nombre de session de formation tenue	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA Conseils municipaux					2	2	7 500	0	0	0	0	15 000	15 000	30 000
A.4.1.1.1.3	Accompagner les communes à la relecture des plans communaux de développement	nombre de régions accompagnées	PRD	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA régions					10		1 500	0	0	0	0	15 000	0	15 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
Sous-total												0	30 000	0	0	90 000	75 000	195 000	
Action 4.1.1.2 : prise en compte de la gestion du foncier rural dans les documents de planification communale																			
A.4.1.1.2.1	Former les agents communaux à la maîtrise des textes de sécurisation du foncier rural	Nombre d'agents communaux formés	rapport de formation	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG MATDCS					2	3	7 500	0	0	0	0	15 000	22 500	37 500
A.4.1.1.2.2	Accompagner les groupes vulnérables à l'accès sécurisé à la terre	nombre de personnes vulnérables ayant obtenu un acte de possession foncière	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG						500	500	0	0	0	0	0	250 000	250 000
Sous-total													0	0	0	0	15 000	272 500	287 500
Action 4.1.2.1 : actualisation des plans régionaux de développement (PRD) en vue d'intégrer les techniques éprouvées de CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.1.2.1.1	Accompagner les régions à la relecture des plans régionaux de développement	nombre de communes accompagnées	PCD	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA Communes					20		1 000	0	0	0	0	20 000	0	20 000
A.4.1.2.1.2	Faire des plaidoyers auprès des conseils régionaux pour la prise en compte de la CES/DRS dans les plans régionaux de développement	Nombre de rencontres de plaidoyer	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA Conseils municipaux		13			7	6	3 000	0	39 000	0	0	21 000	18 000	78 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.1.2.1.3	Renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage des régions en matière de CES/DRS (planification, coordination et suivi-évaluation)	Nombre de session de formation tenue	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA Conseils municipaux					1	1	7 500	0	0	0	0	7 500	7 500	15 000
A.4.1.2.1.4	Accompagner les régions à la relecture des plans régionaux de développement	nombre de régions accompagnées	PRD	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA régions					13		1 500	0	0	0	0	19 500	0	19 500
Sous-total													0	39 000	0	0	68 000	25 500	132 500
Action 4.1.2.2 : prise en compte de la gestion du foncier rural dans les documents de planification régionale																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.1.2.2.1	Former les agents régionaux à la maîtrise des textes de sécurisation du foncier rural	nombre de session de formation	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID Acteurs de la CES/DRS CRA OPA Conseils régionaux					3		7500	0	0	0	0	22500	0	22 500
A.4.1.2.2.2	Appuyer la mise en place des cadastres ruraux prévus dans le PNSFMR	Nombre de commune disposant d'un cadastre rural	Rapport d'activité	MAAH	IGB, CRA, OPA, Consultants, Acteurs de la CES/DRS Communale					3	5	50 000	0	0	0	0	150000	250000	400 000
Sous-total													0	0	0	0	172 500	250 000	422 500
Objectif stratégique: OS.4.2: Conduire des actions de CES/DRS à l'échelle nationale																			
Action 4.2.1.1 : mise en œuvre de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.2.1.1.1	Traduire en langues nationales les textes d'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural	Nombre de traduction des textes	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Consultants Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG					3		1 000	0	0	0	0	3 000	0	3 000
A.4.2.1.1.2	Organiser des sessions de diffusion des textes d'application de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural	nombre de session	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG Conseils régionaux				50	50	50	1 000	0	0	0	50 000	50 000	50 000	150 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.2.1.1.3	Accompagner l'opérationnalisation des structures et instances foncières rurales	nombre de structures opérationnelles	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG Conseils régionaux				5	20	20	2 000	0	0	0	10 000	40 000	40 000	90 000
Sous-total													0	0	0	60 000	93 000	90 000	243 000
Action 4.2.1.2 : appui à la vulgarisation et la mise en application des textes de sécurisation du foncier rural																			
A.4.2.1.2.1	Informier et sensibiliser les acteurs pour la mise en œuvre de la loi portant régime foncier rural	nombre de sessions d'information et de sensibilisation tenues	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID Acteurs de la CES/DRS CPF CNA OPA Conseils régionaux				3	3	3	15 000	0	0	0	45 000	45 000	45 000	135 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.2.1.2.2	Former les agents d'appui-conseil à la maîtrise des textes de sécurisation du foncier rural	nombre de session	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH MINEFID INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG Conseils régionaux				3	3	3	7 500	0	0	0	22 500	22 500	22 500	67 500
Sous-total													0	0	0	67 500	67 500	67 500	202 500
Action 4.2.1.3 : élaboration d'un référentiel méthodologique pour la synergie d'actions CES/DRS-foncier rural.																			
A.4.2.1.3.1	Elaborer le référentiel méthodologique pour la synergie d'action CES/DRS-foncier rural	existence du référentiel	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA, OPA, ONG Conseils régionaux				1			10 000	0	0	0	10 000	0	0	10 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.2.1.3.2	Diffuser le référentiel méthodologique pour la synergie d'actions-foncier rural	nombre de sessions de diffusion organisées	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Ministère de la communication Acteurs de la CES/DRS CRA, OPA, ONG Conseils régionaux					3	3	15 000	0	0	0	0	45 000	45 000	90 000
Sous-total													0	0	0	10 000	45 000	45 000	100 000
Action 4.2.2.1 : soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et programmes de CES/DRS à l'échelle nationale																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE					COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE							
						AN 1				AN 2		AN 3	AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.2.2.1.1	Renforcer les capacités techniques et institutionnelles des ministères du secteur rural et ONG pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes de CES/DRS	Nombre de session de formation tenue	Rapport d'activités	MAAH	MEEVCC, MRAH, MEEVCC, ONG				1	2	2	10000	0	0	0	10000	20000	20000	50 000
A.4.2.2.1.2	Former les cadres des services techniques des ministères du secteur rural et ONG à la formulation des projets et programmes bancables de CES/DRS	nombre session	rapport de formation	MAAH	MEEVCC, MRAH, MEEVCC,		1			1		20000	0	20000	0	0	20000	0	40 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.2.2.1.3	Mettre à échelle les expériences réussies des projets, programmes et ONG en matière de CES/DRS	nombre de document de capitalisation	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH INERA Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG						1	6000	0	0	0	0	0	6000	6 000
A.4.2.2.1.4	Aménager des superficies de terres dégradées à l'échelle nationale	Superficie aménagée	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG				200 000	300 000	400000	250	0	0	0	50000 000	75000 000	100000000	225 000 000
A.4.2.2.1.5	Réaliser des seuils d'épandage	Nombre de seuil réalisé	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG			20	30	100	100	50000	0	0	100 000 0	15000 00	50000 00	5000000	12 500 000

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.2.2.1.6	Réaliser des BCER	Nombre de BCER réalisé	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG			50	100	200	200	2000	0	0	100 000	20000 0	40000 0	400000	1 100 000
A.4.2.2.1.7	Réaliser des boulis	Nombre de boulis réalisé	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Acteurs de la CES/DRS CRA OPA ONG				25	50	50	15000	0	0	0	37500 0	75000 0	750000	1 875 000
Sous-total													0	20 000	1 100 000	52 085 000	81 190 000	106 176 000	240 571 000
Action 4.2.2.2 : création d'emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS																			

CODE	ACTIVITES	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES	PROGRAMMATION PHYSIQUE						COUT UNITAIRE (en milliers de FCFA)	PROGRAMMATION FINANCIERE						
						AN 1				AN 2	AN 3		AN 1				AN 2	AN 3	COUT TOTAL
						T1	T2	T3	T4				T1	T2	T3	T4			
A.4.2.2.2.1	Elaborer un répertoire des emplois décents et des activités génératrices de revenus à travers la promotion des activités de CES/DRS	Existence du répertoire	rapport d'activités	MAAH	MEEVCC MRAH Ministère de la femme Ministère de l'emploi et de la jeunesse MRAH				1			10000	0	0	0	10000	0	0	10 000
A.4.2.2.2.2	Accompagner le financement des activités de CES/DRS des femmes et des jeunes à travers le fonds de développement agricole	Nombre de micro-projets financés	rapport financier	MAAH	MAAH MEEVCC MRAH Ministère de la femme Ministère de l'emploi et de la jeunesse					20	30	300	0	0	0	0	6000	9000	15 000
Sous-total													0	0	0	10 000	6 000	9 000	25 000
Total axe 4													0	89 000	1 100 000	52 232 500	81 747 000	107 010 500	242 179 000
COÛT SNRCRS													101 450	1 049 225	1 372 120	52 716 550	132 608 560	157 507 060	345 354 965

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	0
INTRODUCTION.....	1
I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE	3
1.1. Fondements	3
1.1.1. Au niveau régional et international	3
1.1.1.1. Objectifs de développement durable	3
1.1.1.2. Objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres	4
1.1.1.3. Agenda 2063 de l'Union Africaine.....	4
1.1.1.4. Déclaration de Malabo.....	4
1.1.1.5. Alliance mondiale des terres arides.....	4
1.1.2. Au niveau national	4
1.1.2.1. Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire	4
1.1.2.2. Plan National de Développement Economique et Social.....	5
1.1.2.3. Priorités résilience pays	5
1.1.2.4. Cadre stratégique d'investissement en matière de gestion durable des terres.....	5
1.1.2.5. Politique Nationale de Développement Durable	5
1.1.2.6. Politique Sectorielle de Production Agro-Sylvo-Pastorales	6
1.1.2.7. Deuxième Programme National du Secteur Rural	6
1.1.2.8. Stratégie de Développement Rural.....	6
1.2. Vision.....	6
1.3. Principes directeurs.....	6
1.4. Objectif global et impacts attendus	7
1.4.1. Objectif global	7
1.4.2. Impacts attendus.....	7
II. ELEMENTS DU PLAN D' ACTIONS	8
2.1. Axe stratégique 1 : Pilotage et soutien aux actions de CES/DRS	8
2.1.1. Objectif stratégique (OS.1.1) : Assurer le pilotage et la coordination des actions de CES/DRS	8
2.1.2. Objectif stratégique (OS.1.2) : Assurer le suivi évaluation, la capitalisation et la communication sur les actions de CES/DRS.....	10
2.1.3. Objectif stratégique (OS.1.3) : Assurer le financement innovant et durable des actions de CES/DRS	12
2.2. Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des acteurs d'appui-conseil et des producteurs (trices)	15
2.2.1. Objectif stratégique (OS.2.1) : Renforcer les capacités techniques des acteurs	15
2.2.2. Objectif stratégique (OS.2.2) : Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs.....	17
2.3. Axe stratégique 3 : Appui aux actions de recherche-développement dans le domaine de la CES/DRS	19

2.3.1.	Objectif stratégique (OS.3.1) : Promouvoir la recherche-développement et l'innovation en matière de CES/DRS	19
2.3.2.	Objectif stratégique (OS.3.2) : Faciliter le partage d'expériences et de connaissances entre les acteurs de la CES/DRS	21
2.3.3.	Objectif stratégique (OS.3.3) : Promouvoir l'agriculture de conservation	22
2.3.4.	Objectif stratégique (OS.3.4) : Promouvoir les techniques de l'agriculture de conservation	24
2.4.	Axe stratégique 4 : Intégration des actions et mise à l'échelle des techniques de CES/DRS éprouvées et adaptées aux régions du Burkina Faso	25
2.4.1.	Objectif stratégique (OS.4.1) : Prendre en compte les actions de CES/DRS dans les plans locaux de développement	26
2.4.2.	Objectif stratégique (OS.4.2) : Conduire des actions de CES/DRS à l'échelle nationale.....	28
III.	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI- EVALUATION.....	30
3.1.	Dispositif de mise en œuvre	30
3.1.1.	Instruments de mise en œuvre.....	30
3.1.2.	Acteurs de mise en œuvre	31
3.1.2.1.	Acteurs étatiques	31
3.1.2.2.	Acteurs non étatiques.....	31
3.1.2.3.	Acteurs locaux.....	32
3.1.2.4.	Burkinabè de l'extérieur.....	33
3.1.2.5.	Partenaires techniques et financiers	33
3.1.3.	Cadre organisationnel.....	33
3.1.3.1.	Comité National de Pilotage (CNP)	33
3.1.3.2.	Instances	34
3.2.	Suivi et évaluation.....	34
3.2.1.	Mécanisme de suivi et d'évaluation.....	34
3.2.2.	Outils de suivi et d'évaluation.....	35
IV.	MECANISME DE FINANCEMENT.....	35
4.1.	Coût global du plan d'actions.....	35
4.2.	Stratégie de mobilisation des ressources	37
V.	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES.....	38
5.1.	Instabilité socio-politique et institutionnelle.....	38
5.2.	Aléas climatiques	38
5.3.	Crises économiques et financières	39
5.4.	Non adhésion des acteurs.....	39
5.5.	Conflits fonciers	39
5.6.	Insécurité.....	40
ANNEXE	I
TABLE DES MATIERES.....		65